



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire Marche et Combraille en Aquitaine

Établi entre

La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine

Représenté par Alexandre VERDIER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du ,

Ci-après désigné par « Le territoire »,

ET

L'État, représenté par M. Virginie DARPHEUILLE, préfète de la Creuse,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés : chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (ADEME, ANAH, ANRU, Banque des Territoires, CEREMA...). Une attention particulière doit être portée à la mobilisation des acteurs socioéconomiques et des habitants, gage de réussite de la démarche :

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine

Le Conseil départemental de la Creuse

La Banque des territoires

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

L'Agence de la transition écologique / ADEME

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Creuse

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Creuse

La Chambre d'agriculture de la Creuse

Le Syndicat Est Creuse Développement

Autres (PNR, AMF, AMRF, CAF...)

D'autre part,

Vu le protocole d'engagement du contrat territorial de ruralité, de relance, et de transition écologique signé le 23 août 2021.

Vu la délibération 2021 portant sur l'autorisation de signature de contrat de relance et de transition écologique (CTRRTE).

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CTRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

La mise au point du CTRRTE s'inscrit en continuité de la démarche engagée à l'échelle départementale dans le cadre du plan particulier pour la Creuse signé par le préfet de région, la préfète de la Creuse, les député et sénateurs de la Creuse, le président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la présidente du Conseil départemental de la Creuse et les présidents des EPCI de la Creuse, en présence du Premier Ministre, le 5 avril 2019.

La formalisation de ce CTRRTE s'inscrit dans la continuité du Protocole d'engagement signé le **23 août 2021** entre l'Etat, représenté par Mme la Préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, et L'Établissement Public de Coopération Intercommunale MARCHE ET COMBRILLE EN AQUITAINE représenté par son Président, Monsieur Alexandre VERDIER

Article 1 – Objectif du CTRRTE

Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet.

Le CTRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Marche et Combraille en Aquitaine autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CTRRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les actions intégrées dans le CTRRTE s'inscrivent dans une double temporalité

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires (2021-2022) ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale, sur la durée du mandat (2021-2026).

L'État s'engagera, au travers du CTRRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun et des crédits contractualisés au sein du contrat État- régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

Le CTRRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire., pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux.

Le CTRRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif.

Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État **et les partenaires identifiés dans le CTRRTE** tels que les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), la Région et le Département.

Article 2 – L’ambition du territoire

Le projet de territoire porte l’ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l’histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l’engagement des acteurs.

L’élaboration d’une vision stratégique suppose :

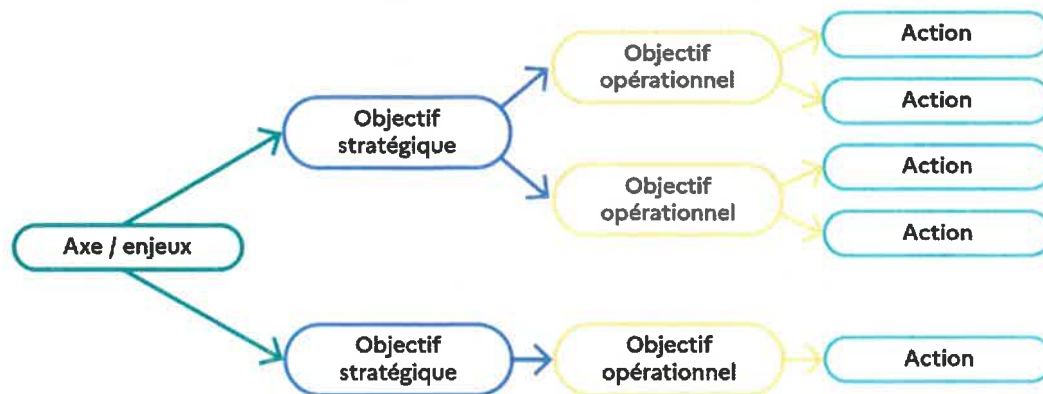
- D’identifier les enjeux du territoire à l’aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l’articulation entre les différentes dimensions qu’elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d’actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l’avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques du territoire qui peut être présenté de la manière suivante :



Les orientations stratégiques sont présentées en annexe 1.

Elles devront être associées à des objectifs- chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs- qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Les actions et projets pour le développement et la transition écologique du territoire (2021-2026)

4.1. Projets recensés sur le territoire

L'annexe 2 présente de manière concrète et opérationnelle l'ensemble des projets recensés sur le territoire. Ces projets permettront d'élaborer la feuille de route du territoire afin de répondre aux enjeux clés identifiés. La liste recense des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

L'inscription formelle des actions dans le CTRRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. Cette convention sera proposée après étude des actions de la collectivité.

Il est possible d'ajouter de nouveaux projets après la signature du contrat, lors du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, avec l'accord des instances de gouvernance définie à l'article 6.

4.2. Projets les plus matures

Les actions suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable retenues sont présentées en Annexe 3 via des fiches projets individuelles.

Les fiches-projet précisent, autant que possible :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CTRRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CTRRTE s'engagent à **faciliter et accompagner** la réalisation des actions inscrites à ce contrat. Les engagements sont précisés, le cas échéant en annexe 4;

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une équipe chargée du pilotage du CTRRTE, et d'identifier un.e chef de projet responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État via une enveloppe régionale.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CTRRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CTRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CTRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Selon les situations, l'État peut mobiliser l'ADEME pour un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CTRRTE ; la Caisse des dépôts via la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial ; le Cerema pour un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ; mais aussi : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CTRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CTRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Pour ce faire, et en lien avec la construction du projet de territoire, les modalités d'associations des citoyens et acteurs socio-économiques sont les suivantes :

- Inclusion des acteurs socio-économiques et citoyens demandée aux prestataires dans les techniques d'animation de la construction du projet de territoire
- Réalisation d'un questionnaire en ligne auprès de l'ensemble des habitants et associations sur le premier trimestre 2022
- Organisation d'ateliers dédiés aux citoyens et au socio-économique, avec des méthodes d'animation dynamiques

Article 6 – La gouvernance du CTRRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CTRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CTRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1 Comités de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif (ndlr : Les Vice-Président(e)s et des services de territoires de Marche et Combraille en Aquitaine), du Président du Syndicat Est Creuse Développement, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CTRRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CTRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CTRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Marche et Combraille en Aquitaine. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CTRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Pour l'Etat :

- La Direction Départementale des Territoires, représentée par le Directeur ou la Directrice Adjointe et la Cheffe de mission Nouveau Conseil au Territoire ou son représentant

Pour la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine

- Le Directeur/la Directrice Générale des Services ou son représentant en charge du suivi du CTRRTE
- Les chargés de missions concernés par les thématiques couvertes par le CTRRTE
- Pour le Syndicat Est Creuse Développement, en charge d'accompagner les EPCI dans le pilotage et le suivi du Contrat : le chargé de mission référent CTRRTE

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CTRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 7 – Suivi et évaluation du CTRRTE

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de sa mise en œuvre. Il se réunit au moins annuellement.

Un tableau de bord des projets partagés est élaboré et tenu à jour par l'EPCI, sur la base des informations des maîtres d'ouvrage. Un tableau de bord de suivi du CTRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Article 8 – Résultats attendus du CTRRTE

Les résultats du CTRRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec chaque objectif du présent contrat lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CTRRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs seront harmonisés par l'État à l'échelle départementale pour une meilleure appropriation. Un tableau de suivi sera préparé par les services de l'État pour faciliter la remontée des valeurs.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CTRRTE

L'entrée en vigueur du CTRRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le terme de ce contrat est fixé au 31 mars 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CTRRTE

Le CTRRTE est évolutif. Le corps du CTRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CTRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou des actions.

Article 11- Résiliation du CTRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CTRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Fait à AUBUSSON

Le 16 Mars 2022

La Préfète
et par délégation,
Le Sous-Préfet,



Gilles PELLEGRIN

Le Président
de la communauté de communes Marche et
Combraille en Aquitaine

Alexandre VERDIER



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

1.1 Enjeux clés du territoire

1.2 Axes et objectifs stratégiques

Annexe 2 – Projets recensés sur le territoire

Annexe 3 – Liste des projets suffisamment mûrs pour démarrer

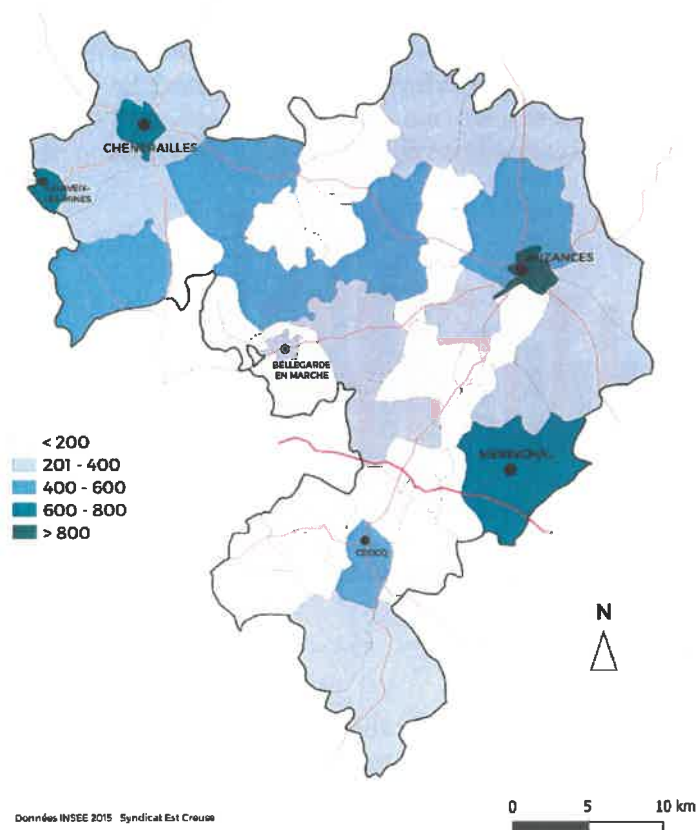
Annexe 4 : Indicateurs par axe et objectif stratégique

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Présentation générale

Marche et Combraille en Aquitaine est un territoire situé au centre de la France et à l'extrême Nord Est de la Région Nouvelle Aquitaine et à l'Est du Département de la Creuse. C'est un EPCI de 942 km² qui regroupe 13 703 habitants (2021) sur 50 communes, limitrophe des départements de l'Allier et du Puy de Dôme. Son paysage, rural, est marqué par une forte présence de l'eau, du bois et des bocages. Ces caractéristiques naturelles offrent un cadre et une qualité de vie reconnue. La démographie est marquée par une faible densité et un maillage de bourgs-centre et relais.

POPULATION PAR COMMUNE MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE



1.1) Les enjeux clés du territoire

Démographie

La densité de population de Marche et Combraille en Aquitaine est de 14.1 habitants au km² (2017). Elle est inférieure à la densité départementale (21,3).

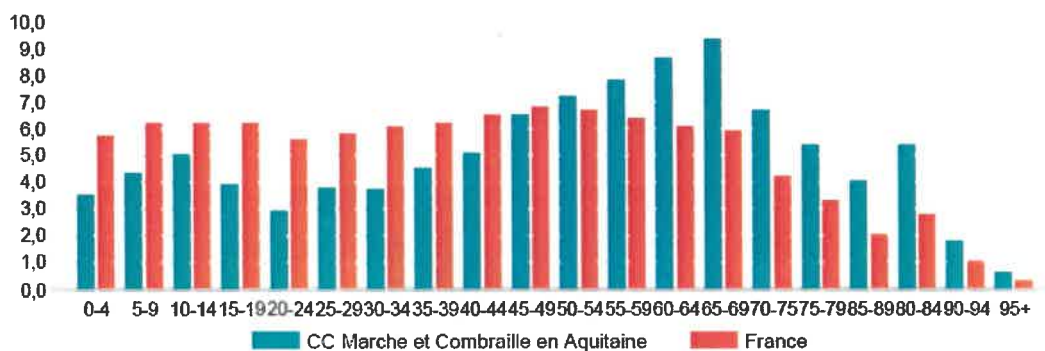
Le territoire de Marche et Combraille a connu une légère baisse de population entre 2012 et 2017 (-0.6%), du fait de l'atténuation de la baisse du solde naturel et d'un regain sur le solde migratoire. Ces évolutions sont disparates selon les communes, et un lien sensible peut être effectué avec les bourgs disposant de services.

Si l'on élargit la période d'étude, depuis le XIXe siècle le nombre d'habitants a été divisé par près de 4. Le territoire est en perte constante d'habitants même si cette perte est très nettement atténuée pour atteindre une relative stabilité depuis les années 2000. Lors de la dernière décennie, l'évolution de la population est légèrement repartie à la baisse.

Les autres données démographiques présentées ont été réalisées à l'échelle du Syndicat Est Creuse (Creuse Confluence + Marche et Combraille en Aquitaine). Cependant, bien qu'imprécises, elles fournissent des éléments sur la structure de la population.

- Age de la population : La pyramide des âges reflète une forte représentation des 45 ans et plus, et une sous-représentation des jeunes par rapport aux moyennes nationales et aux moyennes des territoires ruraux néo-aquitains.
- Niveau de qualification : Le territoire est marqué par une surreprésentation des non-diplômés par rapport aux moyennes nationales, mais avec des données équivalentes aux autres territoires ruraux néo-aquitains.
- Niveau de vie : 20% des ménages sont en dessous du seuil du pauvreté, cependant, l'intensité de la pauvreté, du fait d'un coût de la vie plus bas, est moins importante. Le territoire a donc un taux de pauvreté élevé mais avec une intensité de pauvreté plus faible.

La pyramide des âges est marquée par une surreprésentation des personnes de plus de 55 ans par rapport à la moyenne nationale. Cela va de pair avec une sous-représentation des jeunes en général et particulièrement de la tranche 15-35 ans (études et premiers emplois). En lien avec ces éléments, la taille moyenne des ménages est légèrement inférieure à la moyenne nationale (2 contre 2,2). Cela peut s'expliquer par une surreprésentation des personnes âgées et la faible offre de formation post-collège sur le territoire.



Source : Insee, RP - 2017

Polarités et structuration du territoire

Le territoire est marqué par l'absence de ville centre, mais une multiplicité de bourgs-centres ainsi que des bourgs-relais qui disposent d'un premier niveau de services.

Seule la commune d'Auzances comprend une population de plus de 1 000 habitants, qui polarise le centre de la Communauté de communes. Sur la partie Ouest les communes de Chénérailles et Lavaveix-les-Mines jouent un rôle polarisant avec un premier niveau de services, tout comme Mérinchal et Crocq pour la partie Sud de la Communauté de communes. Différents bourgs relais maillent le territoire avec la présence de services de proximité (Mainsat, Bellegarde en Marche...)

Au sens de l'INSEE, le seul bassin de vie endogène est celui d'Auzances avec 23 communes de l'EPCI (qui rayonne également sur 13 communes du Puy-de-Dôme). Celui-ci couvre près de la moitié du territoire. Le territoire est donc fortement polarisé par des bassins de vie extérieurs : Evaux-les-Bains sur la partie Nord-Est de la Communauté de communes et Aubusson sur l'Ouest et le Sud du territoire.

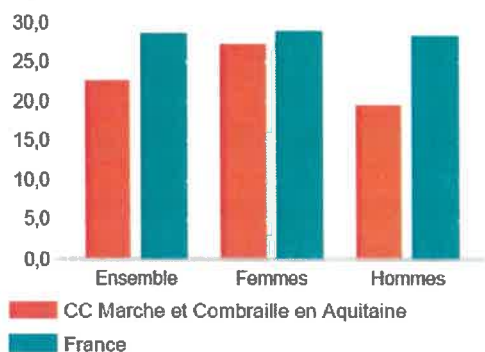
Au sens de l'INSEE la frange Ouest du territoire se situe dans l'Aire d'Attraction des Villes (AAV) d'Aubusson et de Guéret. Plus largement, le territoire est au centre des aires d'influence de Montluçon, Guéret, Aubusson, Felletin, voire de Limoges et Clermont-Ferrand. Cela conduit les habitants à sortir du territoire pour les services et l'emploi.

D'autre part, Marche et Combraille est relativement isolée des grands axes routiers et ferroviaires, malgré son emplacement géographique au centre de la France. Ceci a conduit à une arrivée légèrement sensible de populations de ces agglomérations, notamment grâce au levier numérique.

Données socio-économiques

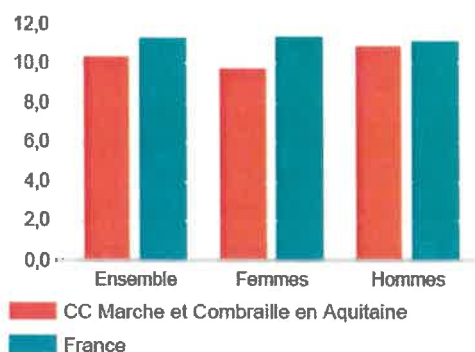
Le territoire dispose de 3718 emplois en 2017, avec une tendance à la baisse depuis 2012 (-1.16% annuels sur la période). 59,6% des emplois présents sur le territoire sont salariés. Le taux de chômage global est sensiblement inférieur à la moyenne nationale (3 points). Cette différence est encore plus marquée chez les jeunes. Cependant, ce constat doit être nuancé par la surreprésentation des actifs en temps partiels par rapport à la moyenne nationale (4 points de plus).

Zoom sur...le chômage des jeunes
Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Zoom sur...le chômage des seniors
Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Les établissements actifs pourvoyeurs d'emplois sont à plus de 79% des établissements de 1 à 10 salariés, et seulement 8,3% sont des emplois issus d'entreprises de plus de 10 salariés. Les emplois salariés sont essentiellement dans les domaines de la fonction publique et de l'action sociale (41,8%), les commerces-transport-service (26,7%) et l'industrie (20%). Les établissements employeurs se situent, par ordre, dans les domaines de : Commerces-Transports-Services (35%), Fonction publique et associés (24,9%), Agriculture (19,5%), et la Construction (11%).

Les employés et ouvriers représentent plus de 45% des actifs résidant sur l'EPCI. Les activités liées à l'agricole et à la construction/travaux publics sont d'importants pourvoyeurs d'emplois sur le territoire.

Le territoire est marqué par des jeunes faiblement diplômés du supérieur (16,9%). Cependant, les jeunes de 15-24 ans ont sensiblement moins de difficultés d'insertion professionnelle que la moyenne nationale.

Les flux domicile-travail en 2015 font état d'une part importante de la population active résidente qui travaille en dehors du territoire. Les échanges depuis Marche et Combraille en Aquitaine se font avec :

- CC Creuse Confluence (200 à 500 sortants pour 100 à 200 entrants)
- CA Grand Guéret (200 à 500 sortants pour 40 à 100 entrants)
- CC Creuse Grand Sud (500 et 1000 sortants pour 100 à 200 entrants)
- CC Chavanon-Combrailles-Volcans (100 à 200 sortants pour 40 à 100 entrants)
- CC Creuse Sud-Ouest (100 à 200 sortants pour 40 à 100 entrants)
- CA Montluçon Communauté (40 à 100 sortants / < 40 entrants)
- CC Pays Saint Eloy (40 à 100 sortants / < 40 entrants)
- CC Haute Corrèze Ventadour (40 à 100 sortants / < 40 entrants)
- Métropole Clermont Auvergne (40 à 100 sortants / < 40 entrants)

Le territoire est également marqué par la présence de structures médico-social pourvoyeuses d'emplois : APAJH Creuse, EHPAD Auzances, EHPAD Bellegarde, EHPAD Mainsat. Les autres grands employeurs sont CFI Lavaveix les Mines (>50 salariés), CODECHAMP, Vita Nutrition, Filature FONTY et la Laiterie des Montagnes d'Auzances.

D'autre part, la dynamique de création d'entreprise faisait état de 95 créations (dont 84,2% en entreprises individuelles) en 2020. Ces créations se répartissent principalement dans le commerce & transports (18,9%), dans l'industrie (17,9%) et la construction (16,8%).

Industrie

L'industrie est marquée par une présence sensible du domaine agro-alimentaire, avec une seule entreprise de plus de 50 salariés et plusieurs industries pourvoyeuses d'emplois :

- CFI, Equipements aérauliques et frigorifiques industriels (50 à 100 emplois)
- Laiterie des Montagnes d'Auzances, production agro-alimentaire laitière (10 à 50 emplois)
- VitaNutrition, production agro-alimentaire biologique infantile (10 à 50 emplois)
- Codechamp, industrie technologie de pointe défense et spatial (10 à 50 emplois)
- Fonty, industrie textile (10 à 50 emplois)
- Ets Chapal, fabrication textile en cuir (10 à 50 emplois)
- Tournaud, industrie mécanique (10 à 50 emplois)
- Katz Industrie, traitement et revêtement des métaux (10 à 50 emplois)
- Ets Dalaudière, technologie vibratoire & électromagnétique (10 à 50 emplois)

Tourisme

Le secteur touristique est un élément important de la caractérisation du territoire. Les principaux sites touristiques sont de différentes catégories :

- Châteaux, vestiges, monuments : Château de Villemonteix, Tours de Crocq, Tour de Sermur...
- Sites naturels / paysagers : Butte de St-Georges Nigremont, Plan d'eau de Chénérailles, Etang de Chau, Etang de la Naute, Plan d'eau de la Ramade...
- Randonnée (pédestre, VTT...) : 104 circuits dont 2 GR et une véloroute, 11 circuits cyclotourisme, 5 parcours de géocaching Terra Aventura, application RandoMillevaches

Suite au travail mené à l'échelle d'Est-Creuse, des éléments touristiques, bien qu'imprécis, peuvent donner des tendances :

- Capacité d'accueil touristique : 95,6 lits/100 habitants, taux élevé qui s'explique essentiellement par le nombre important de résidences secondaires.
- Hôtellerie et camping : 6,5lit/100 habitants, taux faible légèrement inférieur à la moyenne des autres territoires ruraux néo-aquitains.

L'EPCI Marche et Combraille est le premier en Creuse sur l'offre de hameaux de gîtes, avec une offre d'hébergement collectif intéressante.

Agriculture

Les agriculteurs exploitants représentent 975 personnes sur le territoire, l'agriculture locale est caractérisée par une forte dominante élevage bovin viande avec une présence sensible de l'élevage bovin lait et ovin. Le lait et l'engraissement sont les éléments dominants des activités agricoles locales.

Les emplois dans le domaine agricole représentent 29.1% des emplois en 2017, avec une baisse constante depuis 2007. Enfin, le vieillissement des chefs d'exploitation agricole représente un enjeu malgré un taux intéressant (4.5%) de la population 15-24 ans à la tête d'exploitations agricoles.

Habitat

Le parc sur Marche et Combraille en Aquitaine est, en 2017, de 11 561 logements dont 57.2% de résidences principales, 27.8% de résidences secondaires et un taux de vacance de 15%.

D'autre part, le logement individuel en maison est prépondérant avec près de 94% de maisons. Les logements sont caractérisés par une relative grande taille (4.7 pièces en moyenne par logement, 53% de logements >5 pièces) et très souvent des problématiques énergétiques (parc vétuste, peu de rénovations engagées). La construction immobilière est particulièrement faible comparée à la moyenne nationale (+0,4 logements par an pour 1000 habitants contre 4,5%), cependant, là encore, les maisons sont relativement plus grandes que la moyenne nationale (107m² en moyenne contre 81).

Les occupants des résidences sont propriétaires à 77.5%. 18.9% du parc est dédié au logement locatif. En 2017, 1745 logements vacants sont recensés, ce qui constitue une forte augmentation, existante depuis les années 1960. A titre d'exemple, 1273 logements vacants étaient recensés en 1968.

L'habitat est marqué par une dimension patrimoniale lié à la technique de construction, les matériaux utilisés très souvent issus des savoir-faire de la construction Creusoise (Maçons de la Creuse), ce qui offre un potentiel d'habitat de qualité.

Numérique

Le territoire est marqué par un accroissement rapide de la couverture 4G : En 2017, 70% du territoire était couvert à minima par un opérateur contre 82,6% sur l'ensemble de la France. Au troisième trimestre 2020, le territoire est passé nettement au-dessus de la moyenne nationale : 89,6% contre 83,4% pour l'ensemble de la France.

Le territoire est marqué par un accroissement de l'accès à la fibre optique, bien que la couverture reste nettement inférieure à la moyenne nationale. En effet, fin 2020, seul 16.1% des locaux pouvaient être raccordés à la fibre contre 0% au 1^{er} trimestre 2019. A titre de comparaison, la couverture fin 2020 en France est de 59,5%

Energie

Les données réalisées à l'échelle d'Est Creuse dans le cadre de son Diagnostic Energie Climat font remonter des caractéristiques classiques des territoires ruraux :

- Une consommation par habitant légèrement inférieure à la moyenne nationale (29MWh/an/habitant contre 30).
- Une surreprésentation des consommations et émissions GES liées au secteur résidentiel et agricole
- Une sous-représentation des consommations et émissions GES liées au tertiaire et à l'industrie.
- Une surreprésentation des consommations de produits pétroliers mais une sous-représentation des consommations de gaz naturel (faible présence des réseaux).

Le territoire est marqué par une présence importante des énergies renouvelables et des ressources biomasse avec des tendances fortes :

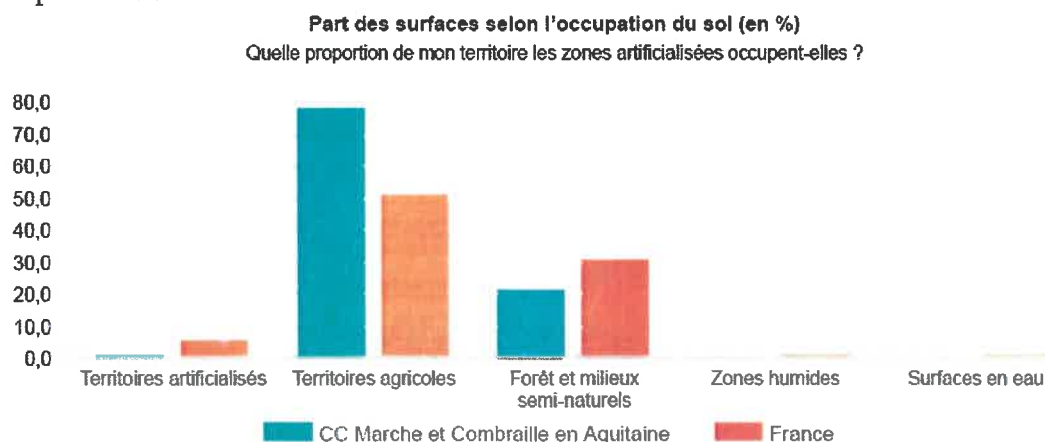
- Une taux d'électricité renouvelable très important, du fait de la présence de panneaux photovoltaïques sur les structures publiques et agricoles.
- Une forte présence du bois : bûche pour les logements, en lien avec l'importante ressource locale, notamment bocagère et forestière.

Le territoire est marqué par un important besoin de déplacements, et, par conséquent, une forte dépendance à la voiture personnelle et aux carburants fossiles est extrêmement importante. Par exemple, près de 75% des trajets domicile-travail se font en voiture individuelle thermique.

Le territoire est sous la menace constante d'une double précarité énergétique du fait du besoin en mobilité (distance importante pour accès aux services) et de l'état moyen du parc de logements (part importante de l'énergie dans le budget des ménages).

Environnement : artificialisation des sols, risques naturels et technologiques

L'occupation des sols est particulièrement marquée par la surreprésentation des terres agricoles et la sous-représentation des terres artificialisées.



Entre 2009 et 2018, 80,7 hectares supplémentaires ont été artificialisés. Cela représente une part de 0.1% du territoire, nettement inférieure à la part à l'échelle nationale (0,4%).

Les communes soumises à un aléa ou risque naturel / technologique sont relativement rares. Excepté le risque météorologique, aucun aléa ou risque n'est signalé sur le territoire de la Communauté de communes, à l'exception de trois communes de l'Ouest du territoire sur le risque minier (ancien bassin houiller d'Ahun).

Le territoire est marqué par une présence importante de la forêt. Le morcellement en est une caractéristique forte car les parcelles sont détenues majoritairement par des petits propriétaires privés. Des démarches de gestion collectives de la forêt sont initiées, notamment via la Chambre d'Agriculture.

A partir des éléments de diagnostic réalisés, et de la dynamique de projets identifiée, les enjeux retenus comme déterminants pour le développement du territoire sont les suivants :

- Enjeu de préservation espaces naturels
- Enjeu de conforter la reprise démographique migratoire (solde migratoire positif)
- Enjeu d'accès aux services de proximité
- Enjeu d'identité et de logique communautaire
- Enjeu de la mobilité et de la connexion du territoire
- Enjeu de conforter la base économique : être en soutien de ce qui existe
- Enjeu du tourisme de mise en produit et positionnement
- Enjeu d'offres d'accueil touristique : hébergement, restauration (hard / soft)
- Enjeu agricole de la diversification, environnementale et reprise exploitations
- Enjeu de la gestion raisonnée et l'entretien de la forêt
- Enjeu de l'habitat : vacance et qualité des offres
- Enjeu de précarité énergétique

1.2) Les axes et orientations stratégiques territoriaux

Pour répondre aux enjeux mentionnés, le territoire de Marche et Combraille met en place une stratégie qui se veut transversale et maîtrisée afin de répondre à une ambition partagée : Accueillir des populations et pallier l'urgence démographique dans un territoire en transitions.

Cette stratégie est un préambule à l'élaboration du projet de territoire qui s'effectuera de manière partagée et coconstruite au cours de l'année 2022. Elle donne un cap et des objectifs pour mener les actions sur le périmètre communautaire.

Le territoire mène une stratégie décomposée en 4 axes stratégique et un 1 axe transversal, déclinés en objectifs stratégiques. Ce cadre d'action est issu d'un travail d'analyse des données statistiques (« données froides ») et de la dynamique territoriale tels que les signaux faibles et les secteurs dynamiques (« données chaudes »).

La stratégie territoriale se décline comme suit :

● Axe transversal : Constituer les conditions de coopération entre les communes et l'EP-CI

L'une des clés identifiées pour aller vers l'ambition territoriale d'attractivité est de structurer une intercommunalité adaptée, performante et intégrée au territoire, dans le but de proposer des solutions et outils à l'ensemble des acteurs et d'agir de façon efficace sur les enjeux propres à l'intercommunalité. Cet axe transverse vise à donner un « fil rouge » qui est celui de la structuration par et pour les acteurs d'une action communautaire partagée et pertinente.

○ Se doter des outils de gouvernance adaptés

Au cœur de l'enjeu de coopération territoriale, se trouve la question du choix des outils adaptés, notamment en termes de comitologie commune/EPCI et d'ingénierie mutualisée. C'est pourquoi ce volet humain et politique est au premier rang de l'axe de coopération entre les communes et l'EPCI.

○ Structurer l'équité territoriale et financière

Pour constituer des conditions optimales de coopération commune/EPCI, les enjeux territoriaux et financiers sont des éléments centraux dans un EPCI éclaté entre plusieurs bassins de vie et plusieurs fonctionnements économiques.

○ **Coconstruire des documents de planification**

Dans ce contexte territorial, le partage de documents stratégiques co-construits et partagés, sur des enjeux clés tels que l'urbanisme ou les énergies renouvelables, est un élément clé de la structuration d'ambitions communautaires partagées.

○ **Construire le marketing territorial et la culture d'accueil de Marche et Combraille en Aquitaine**

Derrière cet enjeu de coopération intercommunale, se retrouve le sujet de la structuration d'une communication, et de modalités d'accueil de population partagées, tout en intégrant les diversités territoriales. A cet effet, une mission d'accueil/attractivité a été organisée par l'EPCI, et il s'agit, dans cette stratégie territoriale, d'y apporter des éléments structurants de gouvernance autour du marketing territorial et de l'établissement d'une culture locale de l'accueil.

● **Orientation 1 : Créer des conditions favorables à l'installation et au maintien des populations sur le territoire**

Dans l'ambition d'attractivité du territoire, l'un des points centraux est la capacité du territoire à capitaliser sur ses atouts de cadre de vie pour en faire un levier d'attractivité, tant sur le plan des centres-bourgs, que sur les enjeux d'adaptation aux nouveaux modes de travaux. Il s'agit de pouvoir réfléchir de façon globale sur ce qui donne envie de rester et s'installer sur le territoire de Marche et Combraille. D'autre part, 5 communes sont aujourd'hui engagées dans une démarche « Petites Villes de Demain ».

○ **Proposer des bourgs et villages attractifs à toutes les échelles :**

L'habitat est une clé non négligeable du bien être sur le territoire, il doit à la fois préserver ce qui fait la plus-value du cadre de vie de Marche et Combraille et s'adapter à des attentes et usages nouveaux, à commencer par leur performance énergétique. D'autre part, autour de l'habitat, s'articule un cadre de vie « bâti » plus large, à l'échelle d'un village ou d'un bourg. C'est pourquoi l'objectif stratégique premier est de faire de l'habitat un levier de l'attractivité et donc de la valorisation de villages et centre-bourg en adéquation avec leur patrimoine et la tradition séculaire des maçons de la Creuse.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser la réhabilitation et la rénovation énergétique de l'habitat
- Repenser et dynamiser le bâti de centre-bourg
- Adapter les centres-bourgs aux nouvelles attentes de la population
- Rénover et valoriser le patrimoine

○ **Créer les conditions du bien vivre sur le territoire :**

Autour de l'habitat, l'autre levier clé est le « bien vivre » qui est un élément important de l'attractivité, notamment endogène. Il s'agit de créer les conditions du bien-être humain et social afin de renforcer l'attractivité, notamment à travers le prisme culturel, sportif, associatif...

Objectifs opérationnels :

- Faciliter l'accès à l'emploi pour les habitants, notamment les jeunes, du territoire
- Créer les conditions qui feront de la jeunesse les habitants de demain

○ **Soutenir une offre d'emploi attractive sur le territoire**

L'emploi est une composante clé du maintien des populations jeunes et de l'attractivité, en effet, travailler le projet de vie est indissociable du travail sur le projet de travail, les deux constituant les colonnes d'une stratégie d'attractivité. Cet objectif stratégique est intimement lié aux enjeux de développement économique,

mais une attention particulière doit être portée sur l'adéquation et la connexion entre les jeunes, leur formation et les offres d'emplois à pourvoir sur le territoire.

Objectifs opérationnels :

- Aider les entreprises à maintenir et pourvoir leurs emplois
- Accompagner les créations d'emplois sur le territoire

○ **Relever le défi de la transition digitale**

En lien avec ces enjeux d'emplois et d'habitat, le territoire et son ambition d'accueil doivent s'adapter aux attentes soulevées par la transition digitale. Ce défi est un élément pivot de l'attractivité endogène et exogène du territoire, tant sur le plan du travail (pour s'adapter aux nouveaux modes numériques) que sur le plan de l'habitat (attentes sur la connexion, nouveaux usages de l'habitat...).

Objectif opérationnels :

- Mettre en place des outils pour les nouveaux modes de travail
- Veiller à proposer des solutions numériques adaptées

● **Orientation 2 : Soutenir l'économie territoriale en accompagnant les transitions**

Avec les services (Orientation 3), l'économie territoriale est un levier clé de l'attractivité du territoire, tant sur le plan endogène qu'exogène. C'est pourquoi cette orientation est un axe prioritaire de la stratégie territoriale. Cette dimension économique s'articule autour de trois sujets : l'agriculture, l'industrie et l'artisanat, et le tourisme. D'autre part, le territoire est engagé dans un Schéma d'accompagnement des entreprises, avec l'appui de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du SRDEII.

○ **Accompagner l'agriculture et ses transitions**

Le plus ancien et toujours très important secteur économique du territoire est l'agriculture, dans un espace marqué par une forte ruralité de montagne. L'élevage, mais aussi les transitions économiques et climatiques du monde agricole représentent un enjeu mais aussi un symbole fort de la capacité du territoire à relever les défis des mutations pour être attractif, à la fois en adaptant les activités pour relier la production à la consommation et en permettant une ouverture vers de nouvelles voies de valorisation de l'activité agricole.

Objectifs opérationnels :

- Relier la production à la consommation locale
- Structurer de nouveaux débouchés commerciaux

○ **Transmettre, reprendre et adapter les activités industrielles et artisanales**

Les activités industrielles et artisanales du territoire font face à un enjeu parallèle à l'agriculture : cerner les mutations pour s'adapter et devenir un vecteur d'attractivité. Les enjeux de ces filières se situent sur l'emploi (cf. Axe 1) mais également sur le développement/maintien des activités, en tissu riche et diversifié. Les éléments de changements climatiques et leurs enjeux (mobilité, coût des énergies...) sont un point d'entrée de l'adaptation du secteur à ces mutations, tout comme la capacité du territoire à accompagner de façon structurée la transmission et la reprise des activités.

Objectifs opérationnels :

- Soutenir la transmission, reprise et création d'activité
- Favoriser l'adaptation des activités aux enjeux économiques et climatiques de demain
- Favoriser l'installation et le développement d'un tissu d'entreprises

○ **Faire du tourisme vert un levier de développement économique et de notoriété**

Dans les enjeux d'attractivité, le tourisme est un secteur crucial et transversal puisqu'il touche à la fois les enjeux de marketing territorial (le tourisme étant une des premières portes d'entrée sur le territoire), l'économie (grâce à l'activité générée) et de mise en valeur du cadre patrimonial et environnemental. C'est pourquoi ce levier « tourisme vert » est central dans la stratégie d'attractivité du territoire. Il convient de le traiter en accompagnant ce qui fait la base du tourisme rural (hébergement, restauration...) et de valoriser un cadre sport/nature avec des outils adaptés.

Objectifs opérationnels :

- Sécuriser les fondamentaux du tourisme rural
- Positionner le territoire comme une destination sport/nature
- Moderniser l'accueil touristique

● **Orientation 3 : Développer et maintenir un tissu de services compatibles avec l'ambition d'attractivité**

Pour que l'économie et le travail sur le cadre de vie soient de véritables levier structurants de l'attractivité, il est nécessaire de disposer d'une base de services cohérente et adaptée à l'attente des cibles (nouveaux arrivants, jeunes du territoire post-étude, nouveaux retraités...). C'est pourquoi le tissu de services, publics et privés, est une orientation prioritaire du territoire, à travers les enjeux de santé, d'enfance, de commerce mais également sur le point transverse de l'accès au service.

○ **Répondre à la problématique de la santé sur le territoire**

L'une des préoccupation majeure du territoire est celle du maintien, de l'étoffement et de l'accès à une offre de santé compatible avec les enjeux de la populations (néo-arrivants avec enfants, vieillissement...). L'objectif est donc de proposer des solutions qui pallient à l'urgence du maillage en services de santé, notamment en attirant des professionnels et en facilitant l'exercice de la santé sur le territoire.

Objectifs opérationnels :

- Attirer des professionnels de santé
- Créer des conditions optimales d'exercice de la santé sur le territoire

○ **Structurer et développer des services à l'enfance**

Les enfants sont un levier d'attractivité majeur : ils sont les adultes de demain, ceux qui peuvent choisir de revenir et rester sur le territoire, mais aussi ceux qui promouvront le territoire lorsqu'ils le quitteront pour étudier, etc... C'est pourquoi la présence d'une offre enfance adaptée au territoire est un élément au cœur de l'attractivité d'aujourd'hui (attractivité ciblée sur les familles) et de demain (attractivité endogène). Dans ce cadre, le maillage des services et un objectif de qualité sont prioritaire pour accompagner le « bien grandir » sur le territoire. D'autre part, le territoire est engagé dans un Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiales, et est lauréat de l'AMI « Accueil pour Tous » dans le cadre de son action petite enfance.

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des structures pertinentes pour une équité territoriale
- Proposer un programme de qualité pour les services à l'enfance

○ **Apporter des solutions de déplacement et d'accès aux services**

Développer un tissu de service n'est pertinent que si ces derniers sont accessibles, notamment face aux enjeux à venir de « précarité mobilité ». C'est pourquoi le territoire place au cœur de cette orientation stratégique une vigilance à l'accessibilité des services publics et privés, tout en apportant des solutions économiques et écologiques de déplacement, qui représentent la clé d'une offre de service pertinente et adaptée.

Objectifs opérationnels :

- Rendre accessible les services et les commerces
- Diminuer le coût économique et écologique des déplacements sur le territoire

○ **Maintenir un tissu commercial adéquat avec l'ambition d'attractivité**

Au-delà des enjeux de santé et d'enfance, la présence d'un tissu commercial, notamment des commerces de premier rang (boulangerie, épicerie...) est point important pour rendre les villages attractifs. Rejoignant les enjeux économiques, cet objectif stratégique doit permettre de maintenir et étoffer un maillage commercial de proximité, tout en parant aux risques de fermetures dans les bourgs centres.

Objectifs opérationnels :

- Maintenir et soutenir l'implantation de commerces en centre-bourg
- Adapter l'offre commerciale aux objectifs d'accueil de la population

● **Orientation 4 : Préserver l'environnement et un cadre de vie attractif**

La principale plus-value du territoire est celle du cadre de vie, grâce à un environnement préservé qui offre une qualité de vie supérieure à des territoires urbains voire péri-urbains. C'est pourquoi celui-ci doit être préservé, en s'adaptant aux enjeux climatiques et en gardant le souci de maintenir un niveau de service et une image « verte » sur laquelle il sera possible de capitaliser. Cette orientation rejoint ainsi des compétences et enjeux clés de la communauté de communes : déchets, eau, énergie, biodiversité. Ces éléments sont les piliers du maintien d'un cadre et d'une qualité de vie attractifs.

○ **Assurer une gestion équitable des déchets**

Le traitement des déchets représente à la fois un enjeu de service et un enjeu environnemental, tout en jouant un rôle important sur le budget intercommunal. C'est pourquoi la diminution des volumes de déchets, mais aussi un soutien fort à leur réemploi, avec un niveau de service satisfaisant sont prioritaires pour le territoire.

Objectifs opérationnels :

- Diminuer la production de déchets sur le territoire
- Améliorer le traitement des déchets pour maximiser le réemploi et le recyclage
- Organiser une gestion structurée des déchets

○ **Sécuriser et améliorer la ressource en eau et les milieux aquatiques**

L'eau et les milieux aquatiques sont à la fois un levier d'attractivité touristique fort, et un enjeu majeur de service à la population. En effet, l'approvisionnement, le traitement de l'eau sont des éléments de préoccupation quotidienne qui nécessitent une approche concertée, et une gestion durable de l'eau devient un objectif touristique et budgétaire. D'autre part le territoire est chef de file du Contrat territorial de Bassin « Hautes Vallées du Cher ».

Objectifs opérationnels :

- Accompagner la rénovation et les nouvelles organisations des outils de distribution et gestion
- Développer des solutions alternatives de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Favoriser l'utilisation des eaux pluviales comme ressources alternatives
- Favoriser les économies et le partage des ressources en eau

○ **Soutenir la transition énergétique du territoire**

La précarité énergétique est un enjeu important pour les territoires ruraux, et Marche et Combraille en Aquitaine est concernée. La maîtrise de la demande en énergie représente une clé budgétaire et d'attractivité en baissant les charges et améliorant la qualité de logement, avec un impact économique sur les filières bâtiment non négligeable. La production d'énergie renouvelable, à l'heure où les territoires ruraux ont un rôle essentiel à jouer dans l'approvisionnement énergétique des milieux urbains, est également une opportunité de développement non négligeable. D'autre part, via le Syndicat Est Creuse, le territoire est labellisé « Territoire à Energie Positive en Nouvelle-Aquitaine ».

Objectifs opérationnels :

- Maîtriser la demande en énergie
- Développer une énergie renouvelable locale et compétitive

○ **Préserver la biodiversité et faire du cadre environnemental un levier touristique**

Le suivi et la mise en valeur du cadre environnemental, tant sur un plan de préservation, que sur un plan touristique, est un élément structurant de la visibilité et de la notoriété du territoire. C'est pourquoi une orientation stratégique spécifique doit être mentionnée : les initiatives de préservation et mise en valeur de la biodiversité sont des briques fondamentales de l'attractivité et du tourisme.

Objectifs opérationnels :

- Soutenir les initiatives de préservation de la biodiversité

- Développer des projets de mise en valeur du cadre environnemental

Annexe 2 – Projets recensés sur le territoire

Intitulé	Maitre d'ouvrage	Localisation	Objectif opérationnel
AXE 1 : Créer des c			
Objectif Stratégique 1.1 : Proposer des bourgs et villages attractifs à toutes les échelles			
Réalisation d'une carte communale	Commune d'Auzances	Auzances	1.1
Rénovation d'un logement communal	Commune de Puy-Malsignat	Puy-Malsignat	1.1
Rénovation énergétique du logement communal / Ph.1	Commune de Basville	Basville	1.1.1
Rénovation énergétique des logements communaux ph1	Commune de Fontanières	Fontanières	1.1.1
Isolation d'un logement communal (ph1)	Commune d'Issoudun-Létrieux	Issoudun-Létrieux	1.1.1
Rénovation de l'ancienne infirmerie en logement du maraîcher	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	1.1.1
Rénovation énergétique d'un ancien logement minier (coron) Faubourg St Jacques	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	1.1.1
Rénovation énergétique d'un logement communal (5 Pl. de l'Eglise)	Commune de Le Chauchet	Le Chauchet	1.1.1
Amélioration énergétique du logement communal	Commune de St-Médard-la-Rochette	St Médard la Rochette	1.1.1
Rénovation de logements communaux (1 logement urgent à l'école)	Commune de Bellegarde-en-Marche	Bellegarde-en-Marche	1.1.1
Rénovation énergétique d'un logement communal	Commune de La Serre Bussière Vieille	La Serre Bussière vieille	1.1.1
Rénovation globale du foyer de l'Eau Bonne t/chauffage	Commune de Chénérailles	Chénérailles	1.1.1
Rénovation énergétique de l'office notarial	Commune de Crocq	Crocq	1.1.1
Rénovation des logements communaux (10)	Commune de Chénérailles	Chénérailles	1.1.1
Rénovation énergétique du logement école maternelle	Commune de Crocq	Crocq	1.1.1
Rénovation énergétique des logements communaux ph2	Commune de Fontanières	Fontanières	1.1.1

Rénovation énergétique logements communaux	Commune d'Issoudun-Létrieux	Issoudun-Létrieux	1.1.1
Réhabilitation des anciens logements instituteurs (exPMI)	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	1.1.1
Rénovation énergétique d'un logement communal (4 Place de l'Eglise)	Commune de Le Chauchet	Le Chauchet	1.1.1
Rénovation énergétique des bâtiments communaux 1/ Logement	Commune du Compas	Le Compas	1.1.1
Rénovation énergétique d'un logement locatif	Commune de Lioux-les-Monges	Lioux-les-Monges	1.1.1
Rénovation du logement anciennes écoles	Commune de Mainsat	Mainsat	1.1.1
Rénovation du logement presbytère	Commune de Peyrat-la-Nonière	Peyrat-la-Nonière	1.1.1
Rénovation énergétique du logement communal et de la mairie	Commune de Semur	Semur	1.1.1
Rénovation énergétique du logement Mairie	Commune de St-Priest	St Priest	1.1.1
Rénovation énergétique du logement Presbytère	Commune de St-Priest	St Priest	1.1.1
Rénovation énergétique du logement Ancienne poste	Commune de St-Priest	St Priest	1.1.1
Rénovation énergétique d'un logement communal	Commune de St-Agnant-près-Crocq	St-Agnant-Près-Crocq	1.1.1
Rénovation énergétique des logements communaux (8)	Commune de St-Chabrais	St-Chabrais	1.1.1
Acquisition, Réhabilitation, amélioration énergétique de logements meublés en centre-bourg à destination des apprentis/stagiaires	Commune de Mérinchal	Mérinchal	1.1.1
Création d'un éco-lotissement	Commune Saint-Georges Nigremont	St Georges Nigremont	1.1.2
Déconstruction de l'immeuble Clidière dans le cadre de aménagement de la Place Jean Moulin	Commune d'Auzances	Auzances	1.1.2
Acquisition et rénovation d'un immeuble en cœur de bourg pour création logements	Commune de Chard	Chard	1.1.2
Définition d'usage de l'Hôtel de Bretagne (ensemble immo cœur de bourg)	Commune de Chénérailles	Chénérailles	1.1.2

Aménagement paysager des entrées de bourg	Commune de Chénérailles	Chénérailles	1.1.2
Création d'un lotissement sur terrain communal	Commune de Flayat	Flayat	1.1.2
Création d'un éco-quartier	Commune de Mérinchal	Mérinchal	1.1.2
Acquisition de terrain et aménagement d'un éco lotissement	Commune de St-Chabrais	St-Chabrais	1.1.2
Réhabilitation presbytère (bibliothèque, salle asso..)	Commune de Champagnat	Champagnat	1.1.2
Rénovation et revalorisation de l'éco-musée en maison du territoire	Commune de Crocq	Crocq	1.1.2
Construction d'une salle multi-activité	Commune de Flayat	Flayat	1.1.2
Réactualisation de la carte communale	Commune de Flayat	Flayat	1.1.2
Réflexion de centre-bourg sur la création d'habitats et les aménagements extérieurs	Commune de Mainsat	Mainsat	1.1.2
Mise en place d'outils d'urbanisme	Commune de Mérinchal	Mérinchal	1.1.2
Création d'une carte communale	Commune de Rougnat	Rougnat	1.1.2
Rénovation énergétique salle des fêtes	Commune d'Auzances	Auzances	1.1.2
Rénovation énergétique du logement communal / Ph.2	Commune de Basville	Basville	1.1.2
Acquisition et rénovation de logements communaux	Commune de Bussière-Nouvelle	Bussière-Nouvelle	1.1.2
Acquisition réhabilitation immeubles centre-bourg pour logement locatif	Commune de Mainsat	Mainsat	1.1.2
Accompagnement à la redynamisation des logements vacants (privés) en cœur de bourg	Commune de Bellegarde-en-Marche	Bellegarde-en-Marche	1.1.2
Acquisition de biens immobiliers en cœur de bourg	Commune de Charron	Charron	1.1.2
Réhabilitation de bâtiments vacants en logements communaux	Commune de Crocq	Crocq	1.1.2

Rénovation et définition d'usage d'un bâtiment en cœur de bourg	Commune de Dontreix	Dontreix	1.1.2
Rénovation et définition d'usage de l'actuelle salle des fêtes	Commune de Flayat	Flayat	1.1.2
Favoriser l'action et/ou la transmission du bâti "hérité" qui reste vacant	Commune de Le Chauchet	Le Chauchet	1.1.2
Acquisition et réhabilitation de 4 immeubles en centre-bourg	Commune de Rougnat	Rougnat	1.1.2
Rénovation de l'étage du presbytère	Commune de St-Silvain-Bellegarde	Saint-Silvain-Bellegarde	1.1.2
Réfection des toitures communales (dont désamiantage)	Commune de St-Silvain-Bellegarde	Saint-Silvain-Bellegarde	1.1.2
Réhabilitation d'un Immeuble en cœur de bourg (Noissat)	Commune de Sannat	Sannat	1.1.2
Projet d'achat d'une maison vacante en cœur de bourg	Commune de Sermur	Sermur	1.1.2
Aménagements paysagers en cœur de bourg	Commune de Chard	Chard	1.1.3
Aménagement du centre-bourg	Commune de Mérinchal	Mérinchal	1.1.3
Aménagement global du centre-bourg et de son bâti	Commune de Sannat	Sannat	1.1.3
Aménagement de la place en lieu d'information et de marché	Commune de St-Médard-la-Rochette	St Médard la Rochette	1.1.3
Aménagement paysager des rues de la Noisette et du chemin des roses	SIVOM d'Auzances	Auzances	1.1.3
Mise aux normes de sécurité (voirie/enfouissement) du Faubourg St Jacques	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	1.1.3
Enfouissement des réseaux	Commune de St-Dizier-la-Tour	St Dizier la Tour	1.1.3
Aménagement du centre bourg (étude)	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	1.1.3
Aménagement des Ateliers Municipaux Réhabilitation friche Industrielles	Commune d'Auzances	Auzances	1.1.3
Enfouissement des réseaux	Commune de St-Chabrais	St-Chabrais	1.1.3

Aménagement du centre-bourg	Commune de Champagnat	Champagnat	1.1.3
Aménagement et embellissement du bourg	Commune de St-Chabrais	St-Chabrais	1.1.3
Aménagement traversée du bourg	Commune de Crocq	Crocq	1.1.3
Aménagement de bourg	Commune de Dontreix	Dontreix	1.1.3
Sécurisation de la traversée du bourg	Commune de Fontanières	Fontanières	1.1.3
Cheminement piéton et stationnement accès salle des fêtes	Commune d'Issoudun-Létrieux	Issoudun-Létrieux	1.1.3
Aménagement global de centre-bourg	Commune de La Mazière aux Bonshommes	La Mazière aux Bonshommes	1.1.3
Embellissement de la place et du bourg + dédensification du bourg	Commune de le Chauchet	Le Chauchet	1.1.3
Aménagement paysager et sécurisation du cheminement piéton autour de la mairie	Commune de Lioux-les-Monges	Lioux-les-Monges	1.1.3
Aménagement de la place du Couderc	Commune de Sermur	Sermur	1.1.3
Aménagement paysager en centre-bourg	Commune de Puy-Malsignat	Puy-Malsignat	1.1.3
Aménagement du cheminement et stationnement, bourg de Chatain	Commune d'Arfeuille Chatain	Arfeuille-Chatain	1.1.3
Enfouissement des réseaux	Commune de Fontanières	Fontanières	1.1.3
Enfouissement des réseaux avec prise en compte de la gestion des eaux pluviales	Commune de le Chauchet	Le Chauchet	1.1.3
Enfouissement des réseaux	Commune de Lioux-les-Monges	Lioux-les-Monges	1.1.3
Projet culturel & artistique	Commune de St-Médard-la-Rochette	St Médard la Rochette	1.1.3
Rénovation d'un espace loisir en centre-bourg	Commune de Mainsat	Mainsat	1.1.3
Aménagement du site de la Tour	Commune de Sermur	Sermur	1.1.4

Réfection de la toiture Eglise de Chatain	Commune d'Arfeuille Chatain	Arfeuille-Chatain	1.1.4
Rénovation et mise en valeur de la chapelle St Alvard	Commune de Basville	Basville	1.1.4
Aménagement du site de la Chapelle	Commune de Bellegarde-en-Marche	Bellegarde-en-Marche	1.1.4
Mise en place d'une signalétique patrimoniale en centre-bourg	Commune d'Auzances	Auzances	1.1.4
Rénovation et mise en valeur de l'Eglise et de la Chapelle	Commune de Bussière-Nouvelle	Bussière-Nouvelle	1.1.4
Changement des menuiseries de l'Eglise	Commune de Charron	Charron	1.1.4
Mise en valeur de la Chapelle : Rénovation de la cloche et déboisement pour aménagement paysager	Commune de Chatelard	Chatelard	1.1.4
Rénovation du "Moulin de Chez Filat"	Commune de Crocq	Crocq	1.1.4
Rénovation des vitraux de l'Eglise	Commune de Dontreix	Dontreix	1.1.4
Remise en valeur de l'Eglise	Commune de La Mazière aux Bonshommes	La Mazière aux Bonshommes	1.1.4
Restauration de la Fontaine-Lavoir St-Jean	Commune de La Mazière aux Bonshommes	La Mazière aux Bonshommes	1.1.4
Réalisation d'un étude sur le patrimoine minier pour retracer l'histoire de Lavaveix	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	1.1.4
Réhabilitation et définition d'usage du bâtiment classé "L'orangerie"	Commune de Mainsat	Mainsat	1.1.4
Rénovation et mise en valeur de l'Eglise	Commune de Sermur	Sermur	1.1.4
Valorisation du site classé de la Tour	Commune de St-Dizier-la-Tour	St Dizier la Tour	1.1.4
Mise en valeur du petit patrimoine communal (lavoir, cabanes de bergers...)	Commune de Chard	Chard	1.1.4
Réfection d'un tableau à l'Eglise	Commune de Charron	Charron	1.1.4
Mise en valeur du petit patrimoine : refecion d'une croix et de murets en pierre seche	Commune de Chatelard	Chatelard	1.1.4

Mise en valeur de petit patrimoine (vierge)	Commune d'Issoudun-Létrieux	Issoudun-Létrieux	1.1.4
Mise en valeur du patrimoine communal	Commune de La Villeneuve	La Villeneuve	1.1.4
Rénovation du petit patrimoine communal	Association	Rougnat	1.1.4
Rénovation et mise en valeur du petit patrimoine	Commune de Semur	Semur	1.1.4
Travaux de mise en valeur du petit patrimoine, des mottes castrales et de la voie gallo romaine	Association	St Dizier la Tour	1.1.4
Inventaire et mise en valeur du petit patrimoine communal	Commune de St-Médard-la-Rochette	St Médard la Rochette	1.1.4
Rénovation petit patrimoine	Future association	St Priest	1.1.4
Rénovation de l'Eglise et ses éléments culturels	Commune de St-Agnant-près-Crocoq	St-Agnant-Près-Crocoq	1.1.4
Rénovation et mise en valeur du petit patrimoine	Commune de St-Agnant-près-Crocoq	St-Agnant-Près-Crocoq	1.1.4
Rénovation et mise en valeur du petit patrimoine	Commune de St-Chabrais	St-Chabrais	1.1.4
Rénovation des éléments culturels	Commune d'Arfeuille-Chatain	Arfeuille-Chatain	1.1.4
Rénovation de l'Eglise	Commune de Puy-Malsignat	Puy-Malsignat	1.1.4
Restauration et définition d'usage du Château des Portes et de ses dépendances	A définir	Mainsat (Les Portes)	1.1.4
Objectif Stratégique 1.2 : Créer les conditions du bien vivre sur le territoire			
Accompagnement au recrutement - site de la Ramade	Commune de Flayat	Flayat	1.2.1
Développement de solutions de mobilité à destination des jeunes pour l'emploi	Syndicat Est Creuse	Marche et Combraille en Aquitaine	1.2.1
Création d'une nouvelle bibliothèque	Commune de Chénérailles	Chénérailles	1.2.2
aménagement de l'espace sportif André Jary	Commune de Mainsat	Mainsat	1.2.2

Aménagement d'un site jeunesse & sport, 1/City Park	Commune de St-Médard-la-Rochette	St Médard la Rochette	1.2.2
Amélioration de l'éclairage et sécurisation de l'espace sportif	Commune de Bellegarde-en-Marche	Bellegarde-en-Marche	1.2.2
Création d'une salle culturelle	Commune d'Auzances	Auzances	1.2.2
Réhabilitation et rénovation énergétique de la salle des fêtes en salle culturelle	Commune de Charron	Charron	1.2.2
Rénovation et définition d'usage de la maison des associations	Commune de Crocq	Crocq	1.2.2
Réhabilitation d'un bâtiment à vocation culturelle	Commune de Mérinchal	Mérinchal	1.2.2
Réhabilitation du pigeonnier en espace bibliothèque/médiathèque - site de château	Commune de Mérinchal	Mérinchal	1.2.2
Création et structuration d'une saison culturelle	Commune d'Auzances	Auzances	1.2.2
Programme associatif d'animation de la commune	Associations communales	Chard	1.2.2
Développement de marchés à thèmes et de pays	Association	Chénérailles	1.2.2
Rénovation énergétique Gymnase	Commune d'Auzances	Auzances	1.2.2
Création d'un boulodrome couvert	Commune de Chénérailles	Chénérailles	1.2.2
Rénovation du gymnase et création d'un complexe sportif adapté	Commune de Crocq	Crocq	1.2.2
Equipement d'un ancien site (ferme) en lieu associatif et de loisirs (pétanque, loisirs/verts, espace camping car...)	Commune de le Chauchet	Le Chauchet	1.2.2
Création d'un terrain de pétanque	Commune de St-Priest	St Priest	1.2.2
Création d'un conseil municipal des jeunes	Commune de Crocq	Crocq	1.2.2
Objectif Stratégique 1.3 : Soutenir une offre d'emploi attractive sur le territoire			
Acompagnement à la mobilité d'entreprises et aux déplacements domiciles travail	Syndicat Est Creuse	Marche et Combraille en Aquitaine	1.3.1
Objectif Stratégique 1.4 : Relever le défi de la transition digitale			

Mise en place d'une nouvelle structuration de l'installation informatique (réseaux,	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	1.4.1
Mise en place d'une nouvelle structuration de l'installation informatique (réseaux,		Marche et Combraille en Aquitaine	1.4.1
Rénovation de la salle des fêtes (isolation et équipement numérique)	Commune de St-Silvain-Bellegarde	Saint-Silvain-Bellegarde	1.4.1
Équipement multimédia/numérique de la salle polyvalente	Commune de La Villeneuve	La Villeneuve	1.4.2
Formation population aux usages du numérique	Département	Marche et Combraille en Aquitaine	1.4.2

AXE :

Objectif Stratégique 2.1 : Accompagner l'agriculture et ses transitions

Création d'une halle marchande	Commune de Sannat	Sannat	2.1.1
Outil de transformation filière viande (création)	EPCI		2.1.1
Acquisition/création d'un local pour vente saisonnière de produits locaux	A déterminer	La Villeneuve	2.1.1
Micro-ferme et verger pédagogique	Privé	Bussière-Nouvelle	2.1.1
Mise en place d'un projet de maraîchage bio	Privé	Peyrat-la-Nonière	2.1.1
Installation d'un maraîcher	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	2.1.2
Acquisition d'un bâtiment vacant pour une activité d'apiculture	Privé	Chénérailles	2.1.2
Accompagnement à la diversification agricole	Agriculteurs+commune	Rougnat	2.1.2
Projet agricole innovant poissons/salades, enjeu installation turbine	Privé	Saint-Silvain-Bellegarde	2.1.2
Projet d'exploitations petits fruits avec labo de transformation	Privé	Sannat	2.1.2
Structuration de filières agricoles : noisette, PAM	A déterminer		2.1.2
Accompagnement aux changements de pratiques culturales et d'adaptation de	Agriculteurs et Communauté de communes	Marche et Combraille en Aquitaine	2.1.3

Objectif Stratégique 2.2 : Transmettre, reprendre et adapter les activités			
Création d'un savonnerie au lait de chèvre	Privés	Charon	2.2.1
Installation d'une entreprise électrique	Privé	Dontreix	2.2.1
Projet de brasserie et fumage artisanal	Privé	Le Compas	2.2.1
anticiper la reprise des commerces (coiffeur, garage)	Commune de Mainsat	Mainsat	2.2.1
Projet Permacole et d'installation en Développement personnel	Privé	Sannat	2.2.1
Investissement materiel - Activité de Bucheron	Privé	Sannat	2.2.1
Installation d'un plombier	Privé	St-Chabrais	2.2.1
Installation d'un potier	Privé	St-Chabrais	2.2.1
Installation d'un paysagiste	Privé	St-Chabrais	2.2.1
Accompagnement des commerçants et artisans dans la transmission d'activité	Commune de Chénérailles	Chénérailles	2.2.1
Ouverture Boucherie Charcuterie Restaurant	Commune de Crocq	Crocq	2.2.1
Dispositif de soutien financier et accompagnement de projets d'entreprises	EPCI		2.2.1
Création d'une recylerie avec objectif d'insertion	Association	Lavaveix les mines	2.2.2
CFI : extension et modernisation du site actuel		Lavaveix-les-Mines	2.2.2
Vita Nutrition : extension du site actuel		Mérinchal	2.2.2
Aménagement/déménagement de la pharmacie pour ouvrir un espace paramédical en centre-bourg	Privé	Crocq	2.2.2
Transition énergétique des entreprises - Phase étude / accompagnement	Syndicat Est Creuse		2.2.2

Mobilisation de la ressource bois : filières bois d'œuvre, bois-énergie...	CC / Syndicat Est Creuse	Est Creuse	2.2.2
Centre de sophrologie et prévention burn-out "La bulle de repos"	La Bulle de Repos	La Serre Bussière vieille	2.2.3
Réhabilitation d'un atelier à Bellegarde en Marche	EPCI		2.2.3
Rénovation de l'aile Sud des "Ateliers de la Mine"	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	2.2.3
Mise en place d'un carré des artisans	Commune d'Auzances	Auzances	2.2.3
Agrandissement entreprise menuiserie	Privé	Dontreix	2.2.3
Agrandissement bâtiment entreprise plomberie chauffagiste	Privé	Lavaveix les mines	2.2.3
Rénovation d'un bâtiment pour local entrepôt/atelier pour les artisans	Commune de Mainsat	Mainsat	2.2.3
Création d'activité dans un local de l'ancienne gare	privé	St Médard la Rochette	2.2.3
Réhabilitation d'une friche industrielle (SIA) et installation photovoltaïque	EPCI	Auzances	2.2.3
Installation d'une PME industrielle	Privé (non divulgable)	Chénérailles	2.2.3
Extension unité de production	CFI	Lavaveix les mines	2.2.3
Développement de l'entreprise	VitaNutrition	Mérinchal	2.2.3
Construction d'un bâti d'entreprise	Dalaudière	Mérinchal	2.2.3
Extension de la Filature FONTY	FONTY Filature	Rougnat	2.2.3
Acquisition foncière pour faciliter l'activité artisanale	Commune du Compas	Le Compas	2.2.3
Acquisition de foncier, dans un objectif d'attractivité	Commune de St-Silvain-Bellegarde	Saint-Silvain-Bellegarde	2.2.3
Création d'une zone d'activité	A déterminer	St-Chabrais	2.2.3

Objectif Stratégique 2.3 : Faire du tourisme vert un levier de développement économique et de notori

Rénovation de l'ancienne poste en site d'hébergement touristique	Commune de Sannat	Sannat	2.3.1
Aménagement touristique au village de Maillet pour liaison avec le GR46	Commune de St-Silvain-Bellegarde	Saint-Silvain-Bellegarde	2.3.1
Rénovation du logement communal du restaurant à usage logement et hébergement touristique	Commune de Mainsat	Mainsat	2.3.1
Rénovation globale du camping : Création hébergements insolites (caravanes US 50's, Bus...), rénovation blocs sanitaires, piscine, restauration et	Camping de St Médard la Rochette	St Médard la Rochette	2.3.1
Conception d'un point d'intérêt touristique/de loisir autour de l'étang, en lien avec la valorisation de la forêt	Commune de Chénérailles	Chénérailles	2.3.1
Créer des chemins mettant en valeur le patrimoine communal	Commune du Compas	Le Compas	2.3.1
Aménagement (avec commune Auzances) du Plan d'Eau des Vergnes + lien ambition restaurant	Communes de Rougnat et Auzances	Rougnat	2.3.1
Entretien des chemins de randonnée à visée touristique	Commune de St-Silvain-Bellegarde	Saint-Silvain-Bellegarde	2.3.1
Valorisation des chemins de randonnée	Commune de St-Dizier-la-Tour	St Dizier la Tour	2.3.1
Projet global site touristique / 5 : Refection du revêtement sol pour le rendre cohérent avec le site	Commune Saint-Georges Nigremont	St Georges Nigremont	2.3.1
Projet global site touristique / 1 : Extension de l'aire de campings-cars	Commune Saint-Georges Nigremont	St Georges Nigremont	2.3.1
Aménagement de chemins de randonnée	Commune de St-Chabrais	St-Chabrais	2.3.1
Création d'une aire de camping-car	Commune de La Villeneuve	La Villeneuve	2.3.1
Ouverture au public du site du château d'Etangsannes	Privé	St-Chabrais	2.3.1
Rénovation globale du gîte d'étape	Commune de Crocq	Crocq	2.3.1
Projets d'hébergements touristique (gîte étape, gîte classique, camping, hôtellerie de plein air)	A définir	Auzances	2.3.1
Création d'une résidence touristique haut de gamme	Privé	Bussière-Nouvelle	2.3.1

Création d'un village répit	Le Roue d'Escampette	Champagnat	2.3.1
Création de gîtes hébergement touristique	Privés	Charron	2.3.1
Identification et transformation des anciens hôtels particuliers en hébergements touristiques	Commune de Chénérailles	Chénérailles	2.3.1
Création de chambres d'hôtes de luxe	Commune de Flayat	Flayat	2.3.1
Création de gîte	Commune de La Villeneuve	La Villeneuve	2.3.1
Extension des hébergements légers (bungalows)	Camping du Moulin des Jarasses	Le Compas	2.3.1
Réhabilitation d'un ancien gîte en gîte d'étape sur le site du château	Commune de Mérinchal	Mérinchal	2.3.1
Rénovation des Ets Ribaud en hébergements touristiques	Privé	Peyrat-la-Nonière	2.3.1
Restauration du moulin du Mazeau en hébergement touristique	Privé	Peyrat-la-Nonière	2.3.1
Projet hébergement touristique	Privé	Sermur	2.3.1
Création d'un gîte accessible PMR	Privé	Sermur	2.3.1
Projet global site touristique / 2 : Création d'un hébergement insolite	Commune Saint-Georges Nigremont	St Georges Nigremont	2.3.1
Aménagement en salle d'exposition et hébergement touristique du presbytère (+ rénovation énergétique)	Commune de St-Médard-la-Rochette	St Médard la Rochette	2.3.1
Hébergement insolite, site de la tour.	Commune de Puy-Malsignat	Puy-Malsignat	2.3.1
Installation d'un gîte	Commune de Puy-Malsignat	Puy-Malsignat	2.3.1
Création de 4 boucles GRP (Grande Randonnée de Pays)	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	2.3.2
Création d'une base VTT-cycloport labellisée FF CycloTourisme	Cerds cycliste		2.3.2
Valorisation de l'offre de randonnée (pédestre, cyclo..)	EPCI		2.3.2

Projet de valorisation d'un étang en site touristique et de pêche autonome	Commune de La Mazière aux Bonshommes	La Mazière aux Bonshommes	2.3.2
Mise en valeur d'un circuit de randonnée	Commune de Lioux-les-Monges	Lioux-les-Monges	2.3.2
Création d'un pont	Commune de Lioux-les-Monges	Lioux-les-Monges	2.3.2
Conversion en circuit VTT et Terra Aventura de chemins de randonnées	Commune de Rougnat	Rougnat	2.3.2
Revalorisation de l'étang en site de pêche	Privé / commune	St Dizier la Tour	2.3.2
Complément touristique : Aménagement de parcours (avec Pontcharraud) sur la Rozeille pour site parcours de pêche à la truite	Commune Saint-Georges Nigremont	St Georges Nigremont	2.3.2
Projet de site loisir-pêche sur l'étang de Maillet	Privé	St-Chabrais	2.3.2
Mise en place d'un circuit Terra Aventura	Commune de Charron	Charron	2.3.2
Projet global site touristique / 4 : Création d'une piscine verte sur eau de source	Commune Saint-Georges Nigremont	St Georges Nigremont	2.3.2
Création de packs touristiques pêche	Commune de Dontreix	Dontreix	2.3.2
Projet global site touristique / 3 : Création d'équipements ludiques en lien avec le site	Commune Saint-Georges Nigremont	St Georges Nigremont	2.3.2
Aménagement d'un parcours santé et équipements ludiques	Commune de Sermur	Sermur	2.3.3

Objectif Stratégique 3.1 : Répondre à la problématique de la santé sur le territoire

Rénovation énergétique du cabinet médical de Chénérailles	EPCI	Chénérailles	3.1.2
Acquisition et valorisation du cabinet médical de Mainsat	A déterminer	Mainsat	3.1.2
Création d'une structure paramédicale de soins et services à la personne	Commune de St-Agnant-près-Crocq	St-Agnant-Près-Crocq	3.1.2

Objectif Stratégique 3.2 : Structurer et développer des services à l'enfance

Rénovation et équipement 2022 des écoles intercommunales	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	3.2.1
--	------	-----------------------------------	-------

Rénovation et équipement 2023 des écoles intercommunales	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	3.2.1
Création d'un espace ado à Chénérailles	EPCI	Chénérailles	3.2.1
Structuration d'un réseau de garde d'enfants	EPCI		3.2.1
Création de salles pour la classe CHAM - Ecole élémentaire de Crocq	EPCI	Crocq	3.2.1
Diagnostics sécurité (amiante, qualité de l'air, radon, plomb) des écoles communautaires	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	3.2.1
Création de salles pour la classe CHAM - Ecole élémentaire de Crocq	EPCI	Crocq	3.2.1
Diagnostics sécurité (amiante, qualité de l'air, radon, plomb) des écoles communautaires	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	3.2.1
Rénovation ou création d'un réfectoire	Commune de Chénérailles	Chénérailles	3.2.1
Création d'une MAM ou solution de garde d'enfants	Commune de Rougnat	Rougnat	3.2.1
Aménagement / Création d'une cantine scolaire	Commune de Sannat	Sannat	3.2.1
Création d'une MAM	Commune de St-Médard-la-Rochette	St Médard la Rochette	3.2.1
Implantation d'une micro-crèche	EPCI		3.2.1
Rénovation énergétique local AGIR	Commune d'Auzances	Auzances	3.2.1
Ouverture d'un accueil extrascolaire avec rénovation énergétique	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	3.2.2
Rénovation et équipement 2024 des écoles intercommunales	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	3.2.2
Mise en place d'ateliers récréatifs pour la petite enfance	Commune de Charron	Charron	3.2.2
Rénovation et équipement 2025 des écoles intercommunales	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	3.2.3
Rénovation et équipement 2026 des écoles intercommunales	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	3.2.4

Objectif Stratégique 3.3 : Apporter des solutions de déplacement et d'accès aux services			
Aménagement des places de Centre-Bourg pour installer des commerces et services 1/ maîtrise d'œuvre	Commune d'Auzances	Auzances	3.3.1
Rénovation énergétique ensemble mairie pour déplacement secrétariat (idée chantier participatif)	Commune de La Villeneuve	La Villeneuve	3.3.1
Création d'unités de vies sénior	Age et Vie	Auzances	3.3.1
Reprise et rénovation de la trésorerie en maison France Services + définition d'usage pour un espace multi-accueil	Commune d'Auzances	Auzances	3.3.1
Réflexion pour reconnexion à Gare de Montluçon (trains Paris + ligne Bordeaux-Lyon)	EPCI		3.3.1
Mise en place d'une solution de mobilité douce/ randonnée, avec les communes alentours pour accès services	Communes d'Auzances et alentours	Auzances	3.3.1
Sécurisation des abords routiers et création d'un cheminement piétonnier d'accès à l'école	Commune de Chénérailles	Chénérailles	3.3.1
Rénovation énergétique et accessibilité du bâtiment mairie	Commune de Chénérailles	Chénérailles	3.3.1
Rénovation de la caserne des pompiers de Crocq	Syndicat des communes des pompiers de Crocq	Crocq	3.3.1
Création d'une maison France Services	Commune de Crocq	Crocq	3.3.1
Accessibilité PMR de la mairie	Commune de La Serre Bussière Vieille	La Serre Bussière vieille	3.3.1
Agrandissement de la mairie	Commune de St-Agnant-près-Crocq	St-Agnant-Près-Crocq	3.3.1
Aménagement des places de Centre-Bourg pour installer des commerces et services 2/ travaux	Commune d'Auzances	Auzances	3.3.2
Déploiement d'un réseau d'installation de bornes de recharge	SDEC		3.3.2
Développement de l'électromobilité dans le domaine public	Communes		3.3.2
Etude stratégique mobilité	CC / Syndicat Est-Creuse		3.3.2
Objectif Stratégique 3.4 : Maintenir un tissu commercial adéquat avec l'ambition d'attractivité			
Aménagement et rénovation énergétique d'un bar-restaurant et d'un logement communal	Commune de Peyrat-la-Nonière	Peyrat-la-Nonière	3.4.1

Installation magasin Discount	Privé	Auzances	3.4.1
Création d'une épicerie fine + cave	Privé	Auzances	3.4.1
Création entreprise soin et massage	Privé	Auzances	3.4.1
Reprise du pressing	Privé	Auzances	3.4.1
Ouverture d'une galerie d'art avec cours de céramique	Privé	Auzances	3.4.1
Ouverture d'un restaurant traiteur avec vente à emporter	Privé	Auzances	3.4.1
Ouverture d'un restaurant avec chambre d'hôtes	Privé	Auzances	3.4.1
Ouverture d'une boutique de bijoux	Privé	Auzances	3.4.1
Accompagnement à l'ouverture d'un bar	Commune de Bellegarde-en-Marche	Bellegarde-en-Marche	3.4.1
Création d'un salon de coiffure	Commune de Flayat	Flayat	3.4.1
Reprise du commerce alimentaire	Commune de Flayat	Flayat	3.4.1
Aménagement et ré-ouverture de l'épicerie/bar	Commune de Fontanières	Fontanières	3.4.1
Acquisition d'un ancien bar restaurant (ou création bar restaurant)	Commune de La Villeneuve	La Villeneuve	3.4.1
Restructuration d'une boulangerie dans le cœur de bourg	Commune de Mainsat	Mainsat	3.4.1
Plan de redynamisation du commerce local	Commune de Mérinchal	Mérinchal	3.4.1
Acquisition de l'ancienne boulangerie	Commune de Peyrat-la-Nonière	Peyrat-la-Nonière	3.4.1
Création d'un café/restaurant multiservice	Commune de Rougnat	Rougnat	3.4.1
Recherche de porteur de projet bar/restaurant	Commune de St-Agnant-près-Croze	St-Agnant-Près-Croze	3.4.1

Créer les conditions favorables à l'installation d'artisans d'arts dans les vitrines du bourg	Commune de Bellegarde-en-Marche	Bellegarde-en-Marche	3.4.2
Ouverture d'un bar restaurant chambre d'hôte sur bâti abandonné	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	3.4.2
AXI			
Objectif Stratégique 4.1 : Assurer une gestion des déchets équitable et adaptées			
Mise en place de composteurs collectifs	Commune de Mérinchal	Mérinchal	4.1.1
Structuration d'une filière de traitement des déchets des métiers bâtiment	EC 3 (FFB&FFTP)	Marche et Combraille en Aquitaine	4.1.2
Achat de contenants pour les ordures ménagères et réalisation de plateforme	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	4.1.3
Etude déchets ménagers	EPCI + 2 autres EPCI + 2 syndicats		4.1.3
Objectif Stratégique 4.2 : Sécuriser et améliorer la ressource en eau et les milieux aquatiques			
Renouvellement du réseau d'eau potable quartier de la verrerie	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	4.2.1
Extension du réseau du bourg de Dontreix	EPCI	Dontreix	4.2.1
Réhabilitation de l'assainissement du bourg d'Auzances	EPCI	Auzances	4.2.1
Réhabilitation de l'assainissement du bourg de Bellegarde en Marche	EPCI	Bellegarde-en-Marche	4.2.1
Réhabilitation de l'assainissement du bourg de Chénérailles	EPCI	Chénérailles	4.2.1
Réhabilitation de l'assainissement du bourg de Mainsat	EPCI	Mainsat	4.2.1
Révision des zones d'assainissement (étude + investissements)???	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	4.2.1
Assainissement du bourg de Mautès	EPCI	Mautès	4.2.1
Assainissement haut de bourg	Commune de Dontreix	Dontreix	4.2.1
Sécurisation avec gestion prévention de l'eau	Commune de St-Silvain-Bellegarde	Saint-Silvain-Bellegarde	4.2.2

Etude des économies d'eau sur les Hautes Vallées du Cher	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	4.2.2
Adaptation des plans d'eau au changement climatique, notamment sur la dimension Acquisition et	Propriétaires, Agriculteurs et Communauté de communes	Marche et Combraille en Aquitaine	4.2.2
préservation/gestion des zones humides du territoire, dans une	EPCI (cadre du conventionnement du Contrat Territorial de Bassin)	Marche et Combraille en Aquitaine	4.2.2
Mise en place d'une politique collective d'accompagnement à la gestion et à la valorisation	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	4.2.3
Réalisation d'aménagements pour la gestion des eaux pluviales en lien avec l'action participative du collège	Commune d'Auzances	Auzances	4.2.4
Mise en place d'une politique collective de sensibilisation aux économies d'eau	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	4.2.4
Objectif Stratégique 4.3 : Soutenir la transition énergétique du territoire			
Rénovation énergétique salle polyvalente	Commune de La Serre Bussière Vieille	La Serre Bussière vieille	4.3.1
Amélioration de l'éclairage public (rues de la Victoire & chemin de Villechereix)	Commune d'Auzances	Auzances	4.3.1
Rénovation de l'éclairage public du Faubourg St Jacques	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	4.3.1
Rénovation de l'espace périscolaire	Commune de Chénérailles	Chénérailles	4.3.1
Rénovation (énergétique) de la Mairie	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	4.3.1
Amélioration éclairage public	Commune d'Issoudun-Létréix	Issoudun-Létréix	4.3.1
Optimisation éclairage public et enfouissement réseaux	Commune de St-Priest	St Priest	4.3.1
Rénovation énergétique de la mairie	Commune de St-Médard-la-Rochette	St Médard la Rochette	4.3.1
amélioration et optimisation de l'éclairage public	Commune de Chénérailles	Chénérailles	4.3.1
Rénovation de l'éclairage public de la contre-rue	Commune de La Villeneuve	La Villeneuve	4.3.1
Amélioration de l'éclairage public	Commune de Lioux-les-Monges	Lioux-les-Monges	4.3.1

Concertation pour l'installation d'éclairage public dans les villages	Commune de Mézinhal	Mézinhal	4.3.1
Rénovation de l'éclairage public place et bourg	Commune de Mézinhal	Mézinhal	4.3.1
Mise en place d'éclairage public autonome	Commune de Sermur	Sermur	4.3.1
Amélioration éclairage public	Commune de St-Dizier-la-Tour	St Dizier la Tour	4.3.1
Rénovation et amélioration de l'éclairage public	Commune de St-Médard-la-Rochette	St Médard la Rochette	4.3.1
Isolation par l'extérieur du cabinet médical	Commune de Peyrat-la-Nonière	Peyrat-la-Nonière	4.3.1
Isolation de la toiture de la mairie	Commune de Le Chauchet	Le Chauchet	4.3.1
Rénovation énergétique des bâtiments communaux 2/ Salle des fêtes	Commune du Compas	Le Compas	4.3.1
Rénovation de la salle des fêtes (isolation, désamiantage)	Commune de Peyrat-la-Nonière	Peyrat-la-Nonière	4.3.1
Rénovation énergétique du secrétariat de mairie	Commune de St-Dizier-la-Tour	St Dizier la Tour	4.3.1
Rénovation énergétique bâtiments communaux	Commune de St-Dizier-la-Tour	St Dizier la Tour	4.3.1
Isolation des murs extérieurs site périscolaire	Commune de St-Médard-la-Rochette	St Médard la Rochette	4.3.1
Rénovation énergétique Mairie salle des fêtes	Commune de St-Priest	St Priest	4.3.1
Rénovation énergétique de la mairie	Commune de St-Agnant-près-Crocq	St-Agnant-Près-Crocq	4.3.1
Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Commune d'Arfeuille-Chatain	Arfeuille-Chatain	4.3.1
Rénovation énergétique de l'ensemble Mairie Poste Logement	Commune de Bellegarde-en-Marche	Bellegarde-en-Marche	4.3.1
Rénovation énergétique de l'ensemble Mairie Logement	Commune de Chatelard	Chatelard	4.3.1
Réhabilitation site Comcom	EPCI		4.3.1

Installation d'une chaufferie communale bois-granulés	Commune de St-Silvain-Bellegarde	Saint-Silvain-Bellegarde	4.3.2
Installation d'une toiture photovoltaïque en autoconsommation	Commune de Sannat (avec le concours de la société Grange solaire)	Sannat	4.3.2
Conversion ENR du chauffage Foyer Rural	Commune de Bellegarde-en-Marche	Bellegarde-en-Marche	4.3.2
Réhabilitation des anciens bureaux de la mine (toiture PVI)	Commune de Lavaveix-les-Mines	Lavaveix les mines	4.3.2
Réseau de chaleur Ecole/Mairie	Commune de Rougnat	Rougnat	4.3.2
Création d'un réseau de chaleur communal	Commune de St-Chabrais	St-Chabrais	4.3.2
Equipement photovoltaïque des toitures	Commune de Chénérailles Syndicats de communes (pompiers, gymnase...)	Chénérailles	4.3.2
Création de parcs photovoltaïque sur friches	Commune de Flayat	Flayat	4.3.2
Installation d'un parc photovoltaïque sur terril minier	SOLARION	Lavaveix les mines	4.3.2
Installation de toitures photovoltaïques sur le patrimoine communal	Commune de Sannat	Sannat	4.3.2
Développement d'un parc photovoltaïque communal	Commune Saint-Georges Nigremont	St Georges Nigremont	4.3.2
Rénovation de la couverture des bâtiments communaux avec opportunité photovoltaïque	Commune de St-Agnant-près-Crocq	St-Agnant-Près-Crocq	4.3.2
Réalisation d'une étude territoriale ENR	Syndicat Est-Creuse		4.3.2
Rénovation et amélioration énergétique de la Mairie	Commune de La Mazière aux Bonshommes	La Mazière aux Bonshommes	4.3.2
Installation d'une chaudière granulés	Commune de Peyrat-la-Nonière	Peyrat La Nonière	4.3.3
Objectif Stratégique 4.4 : Préserver la biodiversité et faire du cadre environnemental un levier touristique			
Gestion alternative des espaces publics	Commune de Bussière-Nouvelle	Bussière-Nouvelle	4.4.1
Entretien et valorisation des arbres remarquables	Commune de Bussière-Nouvelle	Bussière-Nouvelle	4.4.1

Labellisation Villes et Villages étoilés	Commune de Bussière-Nouvelle	Bussière-Nouvelle	4.4.2
Gestion durable et mise en valeur de la forêt communale	Commune de Chénérailles	Chénérailles	4.4.2
Accompagnement à la gestion durable et raisonnée de la forêt	Syndicat Est Creuse	Est Creuse	4.4.2
Aménagement d'un jardin sensoriel	Commune de Sannat	Sannat	4.4.2
Création d'un document d'urbanisme intercommunal	EPCI	Marche et Combraille en Aquitaine	T
Elaboration d'un SCOT Départemental	EPCI x9	Département de la Creuse	T

Annexe 3 – Projets suffisamment mûrs pour démarrer à court terme retenus

Fiche projet n°1 :

Création d'une offre de logements adaptée à l'ambition d'attractivité du territoire

1 - Maîtres d'ouvrages : *Communes*

2.1 - Description de l'action (objectifs)

Résultats attendus

L'ambition d'attractivité du territoire est affichée au travers de nombreux outils considérés comme des facteurs favorables à l'installation et au maintien des populations, parmi lesquelles, le logement.

A cet effet, et dans une logique de transition énergétique, il est nécessaire de pouvoir soutenir la structuration d'un parc de logements attractifs et performants énergétiquement. De plus, le territoire est doté d'un parc de logement assez vétuste et peu adaptés aux nouveaux enjeux de précarité énergétique, notamment les logements publics.

C'est pourquoi Marche et Combraille en Aquitaine souhaite, via le CRRTE, accompagner les communes dans la structuration d'une offre de logements cohérente et ambitieuse pour attirer les populations

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

L'action consiste en une série d'opérations d'acquisition, de préfiguration ou de rénovation de logements, en cohérence avec les enjeux de centre-bourg et les attentes actuelles sur le plan de la taille, de la performance énergétique et de l'accès. Le programme 2022 comprend 12 opérations à échelle communale.

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 1 Créer des conditions favorables à l'installation et au maintien des populations sur le territoire

3.2 - Impacts attendus

- *Accompagner la revalorisation des bâtis vacants et dégradés des centre-bourg*
- *Offrir des conditions de vies et des nouveaux bâtis adaptés aux usages des bourgs*
- *Faciliter l'installation de personnes sur le territoire, notamment en lien avec l'emploi*
- *Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du parc communal*

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :
Résilience, cohésion sociale, attractivité

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par opération chiffrée pour 2022

Basville	
Logement communal	
<i>Remplacement des menuiseries</i>	8 486 €
TOTAL HT	8 486€
Bussière-Nouvelle	
<i>Acquisition logement</i>	50 000 €
TOTAL HT	50 000 €
Lavaveix-les-Mines	
Acquisition et rénovation d'un coron	
<i>Plomberie</i>	4 890 €
<i>Plâtrerie/isolation</i>	10 033 €
<i>Maçonnerie</i>	14 157 €
<i>Électricité</i>	5 750 €
<i>Plinthes et parquets</i>	1 654 €
<i>Menuiseries</i>	2 539 €
<i>Peintures</i>	4 262 €
TOTAL HT	43 285 €
Le Chauchet	
Rénovation énergétique logement communal	
<i>Travaux</i>	48 931 €
TOTAL HT	48 931 €
Mainsat	
Réhabilitation logement du restaurant	
<i>Travaux</i>	142 500 €
<i>Honoraires</i>	22 500 €
TOTAL HT	165 000 €
Saint-Médard-la-Rochette	
Amélioration énergétique du logement communal	
<i>Chauffage/Ventilation</i>	3 103 €

<i>Menuiseries</i>	1 213 €
TOTAL HT	4 316 €
Peyrat-la-Nonière (dépenses 2022)	
Aménagement et rénovation du logement du bar-restaurant	
<i>Honoraires & Sécurité</i>	17 500 €
<i>Travaux</i>	150 000 €
TOTAL 2022 HT	167 500 €
TOTAL 2022 – 2023 HT	443 000 €
Saint-Priest	
Rénovation énergétique du logement de La Poste	
<i>Remplacement menuiseries</i>	26 520 €
TOTAL HT	26 520 €
Saint-Georges-Nigremont	
Création d'un éco-lotissement	
<i>Études géotechniques et environnementales</i>	14 500 €
TOTAL HT	14 500 €
Fontanières	
Rénovation des logements communaux	
<i>Poêle à granulés Igt Lioret 1</i>	4 245 €
<i>Poêle à granulés Igt Lioret 2</i>	4 937 €
<i>Maçonnerie ancienne poste</i>	3 680 €
<i>Rénovation énergétique ancienne poste</i>	16 046 €
<i>Fourniture ancienne poste</i>	10 247 €
TOTAL HT	39 155 €
Issoudun-Létrieux	
Rénovation énergétique logement communal	
<i>Isolation des combles</i>	2 862 €
TOTAL HT	2 862 €
Saint-Domet	
Rénovation logement communal	
<i>Électricité</i>	7 799 €
<i>Peintures</i>	13 886 €
<i>Cuisine/électroménager</i>	5 220 €
<i>Carrelage</i>	2 985 €

Plâtrerie	4 506 €	
Plomberie	1 938 €	
Menuiserie	9 570 €	
TOTAL HT	45 904 €	
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels		
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels		
4.4 – Dépenses induites		
4.5 – Coût global de l'opération		
Somme £ 4.1 à 4.4 : 891 959 €		

4.6a - Partenaires financiers / plan de financement - Basville	
DETR (subvention)	4 243 €
Boost'Comm'Une	849 €
AUTOFINANCEMENT	3 394 €
Total : :	8 486 €

4.6b - Partenaires financiers / plan de financement - Bussière-Nouvelle	
DETR (subvention)	25 000 €
AUTOFINANCEMENT	25 000 €
Total : :	50 000 €

4.6c - Partenaires financiers / plan de financement – Lavaveix-les-Mines	
DETR (subvention)	14 478 €
DSIL	15 150 €
AUTOFINANCEMENT	8 657 €
Total : :	43 285 €

4.6d - Partenaires financiers / plan de financement – Le Chauchet	
DETR (subvention)	24 466 €
AUTOFINANCEMENT	24 465 €
Total : :	48 931 €

4.6e - Partenaires financiers / plan de financement - Mainsat	
DETR (subvention)	82 500 €
DSIL	49 500 €
AUTOFINANCEMENT	33 000 €
Total : :	165 000 €

4.6f - Partenaires financiers / plan de financement – St-Médard-la-Rochette	
DETR (subvention)	2 158 €
AUTOFINANCEMENT	2 158 €
Total : :	4 316 €

4.6g - Partenaires financiers / plan de financement – Peyrat-la-Nonière	
DETR (subvention)/ DSIL	310 100 €
Région(dernier commerce)/Dpt (Boost'Comm'Une)	44 300 €
AUTOFINANCEMENT	88 600 €
Total : :	443 000 €

4.6h - Partenaires financiers / plan de financement – St-Priest	
DETR (subvention)	13 260 €
AUTOFINANCEMENT	13 260 €
Total : :	26 520 €

4.6i - Partenaires financiers / plan de financement – St-Georges-Nigremont	
CRRTE	7 250 €
AUTOFINANCEMENT	7 250 €
Total : :	14 500 €

4.6j - Partenaires financiers / plan de financement - Fontanières	
DETR (subvention)	19 578 €
AUTOFINANCEMENT	19 577 €
Total : :	39 155 €

4.6k - Partenaires financiers / plan de financement – Issoudun-Létrieux	
DETR (subvention)	1 431 €
AUTOFINANCEMENT	1 431 €
Total : :	2 862 €

4.6l - Partenaires financiers / plan de financement – St-Domet	
---	--

DETR (subvention)	22 952 €
AUTOFINANCEMENT	22 952 €
Total : :	45 904 €

5 - Autres partenaires :

Syndicat Est Creuse (rénovation énergétique, opérations de centre-bourgs)
EPF Nouvelle Aquitaine (acquisition)

6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Les opérations 2022 sont prévues dans l'année.

7 - Indicateurs :

Evolution démographique des bourgs,
Personnes installées
Bâtiments rénovés / construits

8 - Commentaires :

Fiche projet n°2 : Dynamisation des centre-bourg

1 - Maîtres d'ouvrages : *Communes, acteurs privés*

2.1 - Description de l'action (objectifs)

Résultats attendus

Les centre-bourgs étant le levier majeur de l'attractivité des territoires, tant dans leurs services que leurs bâtis, il s'agit de proposer des aménagements adaptés à l'ambition d'attractivité partagée à l'échelle de Marche et Combraille en Aquitaine.

L'enjeu d'attractivité des centre-bourgs passe par une requalification du bâti, qui est aujourd'hui soit peu adapté aux nouvelles attentes des populations, soit à revoir pour jouer un rôle central dans les cœurs de bourgs. Il s'agit d'offrir des solutions d'usage et de valorisation de bâtis en centre-bourg.

C'est pourquoi, dans le cadre du CRRTE, le territoire Marche et Combraille en Aquitaine souhaite mettre en œuvre et accompagner les communes dans la valorisation de leurs centre-bourgs.

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

L'action consiste en une série d'opérations dans les centre-bourgs (hors opération logement, mentionnées dans la fiche idoine) portant sur la gestion et l'usage de bâti vacants / à valoriser pour améliorer l'état du bâti.

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 1 Créer des conditions favorables à l'installation et au maintien des populations sur le territoire

3.2 - Impacts attendus

- Proposer des centres-bourgs en accord avec les volontés de lien social grâce à l'aménagement/reprise d'espaces partagés
- Attractivité, par le prisme de centre-bourgs attractifs et adaptés aux nouveaux usages
- Valorisation du cadre de vie
- Impacts attendus sur les commerces/activités en centre-bourg

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Les moyens d'évaluations directs sont la réalisation des espaces et leur fréquentation. A plus long terme, l'impact sur la revitalisation des bourgs concernés devra être mesuré, notamment à travers le nombre de personnes et d'activités installées.

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Résilience, cohésion sociale, attractivité, bien-être

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par opération chiffrée pour 2022

Auzances	
Déconstruction de l'immeuble Clidière dans le cadre de l'aménagement de la Place Jean Moulin	63 200 €
Aménagement des places de Centre-Bourg pour installer des commerces et services 1/ maîtrise d'œuvre	42 896 €
Total HT	106 096 €
Chard	
Aménagements paysagers en cœur de bourg	
Total HT	63 000 €
Lavaveix-les-Mines	
Installation d'une ombrière photovoltaïque et aménagement parking avec borne	112 699 €
Renforcement réseau eau potable route de Bourlat	3 314 €
Total HT	116 013 €
Mérinchal	
Aménagement du centre-bourg phase 1 - 2022	
Voirie Réseaux centre-bourg	450 000€
Rénovation bâtiment	64 000€
Aménagement paysager	15 000 €
Maîtrise d'oeuvre	48 097 €
Eclairage public	81 755 €
Total HT	658 852 €
Sannat	
Aménagement du centre-bourg	
Gîte d'étape	182 600 €
Halle marchande	133 543 €
WC PMR écoresponsable	31 345 €
Transfert agence postale	21 719 €
Pierre « montoir »	1 680 €
Fitness plein-air	6 012 €
Aire de camping-car	34 198 €
Instruments de musique en plein-air	1 380 €
Bâtiment « à la croisée des chemins »	57 794 €
Panneau pédagogique	5 740 €

<i>Jeux pour enfants</i>	8 525 €	
Cuve à eau	4 859 €	
Total HT	488 796 €	
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels		
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels		
4.4 – Dépenses induites		
4.5 – Coût global de l'opération Somme £ 4.1 à 4.4 = 1 432 757 €		

4.6a - Partenaires financiers / plan de financement – Auzances	
<i>DETR (subvention)</i>	31 600 €
<i>DSIL</i>	18 960 €
<i>Région</i>	17 158 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	38 378 €
<i>Total : :</i>	106 096 €

4.6 - Partenaires financiers / plan de financement – Chard	
<i>Fonds Libres</i>	50 400 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	12 600 €
<i>Total : :</i>	63 000 €

4.6 - Partenaires financiers / plan de financement – Lavaveix-les-Mines	
<i>DETR (subvention)</i>	41 953€
<i>DSIL</i>	24 178 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	17 775 €
<i>Total : :</i>	83 906 €

4.6 - Partenaires financiers / plan de financement – Mérinchal	
<i>DETR</i>	329 426 €
<i>DSIL</i>	197 656 €
<i>SDEC</i>	8 199 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	131 770 €

Total ::	658 852 €
----------	-----------

4.6 - Partenaires financiers / plan de financement – Sannat	
DETR (subvention)	244 398 €
Région	50 854 €
Fond tourisme durable	7 000 €
Boost'Comm'Une	13 800 €
EPCI Fonds de concours	10 000 €
AUTOFINANCEMENT	162 744 €
Total ::	488 796 €

5 - Autres partenaires :

6 - Calendrier de réalisation et **phasage de l'opération**

Les opérations 2022 sont prévues dans l'année.

7 – Indicateurs :

Nombre de bâtiments et d'espaces rénovés
Indicateurs démographiques à l'échelle communale
Activités maintenues/installées en centre-bourg

8 - Commentaires :

Fiche Projet n°3 :

Transition énergétique des communes

1 - Maîtres d'ouvrages : *Communes, acteurs privés*

2.1 - Description de l'action (objectifs)

Résultats attendus

La transition énergétique est au cœur du défi des territoires ruraux : il s'agit de saisir l'opportunité de développement qu'elle représente, sans subir de plein fouet les mutations engendrées par la hausse des coûts de l'énergie et la précarité énergétique que celle-ci peut créer.

L'action correspond à un programme d'opérations issu de l'ambition TEPOS menée par l'EPCI dans le cadre du Syndicat Est Creuse : réduire les consommations d'énergie, produire une énergie renouvelable locale. Il s'agit d'une palette d'opération en cohérence avec l'objectif TEPOS.

Cette action se retrouve à la croisée des enjeux économiques (budget des collectivités & entreprises, investissements extérieurs), sociaux (précarité énergétique), environnementaux (émissions gaz à effet de serre)...

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

L'ensemble du programme d'opérations, qui ne comprend pas de logements (fiche action dédiée) est mené par des collectivités ou des acteurs privés, qui concourent à la réalisation d'une transition énergétique comprise et partagée par les acteurs du territoire. Le programme intègre :

- Des rénovations énergétiques de bâtiments publics
- Des installations d'énergies renouvelables thermiques et électriques

3.1 Axes stratégiques du CR RTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 4 Préserver l'environnement pour offrir un cadre de vie attractif

3.2 - Impacts attendus

- Diminution de la facture énergétique
- Relocalisation de la facture énergétique
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Résilience, Utilisation raisonnable des ressources

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement	
<i>Coûts HT par opération chiffrée pour 2022</i>	
Fontanières	
Rénovation énergétique Mairie	
<i>Volets roulants</i>	5 069 €
<i>Chauffage</i>	14 818 €
<i>ECS</i>	2 200 €
Total HT	22 087 €
La Mazière aux Bonshommes	
Rénovation énergétique de la mairie	
<i>Plomberie</i>	39 514 €
<i>Charpente-couverture</i>	40 357 €
<i>Menuiseries</i>	12 180 €
<i>Électricité</i>	10 000 €
<i>Travaux connexes</i>	17 949 €
Total HT	120 000 €
La Villeneuve	
Rénovation énergétique ensemble mairie/logement	
<i>Plancher</i>	3 587 €
<i>Isolation</i>	25 517 €
<i>Fenêtres</i>	11 991 €
<i>Accessibilité</i>	4 180 €
<i>Électricité</i>	1 500 €
<i>Maitrise d'œuvre</i>	4 500 €
Total HT	51 275 €
Auzances	
Amélioration éclairage public	
<i>Travaux</i>	29 875 €
Total HT	29 875 €
Saint Pardoux d'Arnet	
Modernisation éclairage public	
<i>Travaux</i>	70 393 €
Total HT	70 393 €

St Silvain Bellegarde		
Installation chaufferie bois-granulés		
<i>Travaux</i>	52 000 €	
Total HT	52 000 €	
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels		
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels		
4.4 – Dépenses induites		
4.5 – Coût global de l'opération Somme £ 4.1 à 4.4 = 345 630 €		

4.6a - Partenaires financiers / plan de financement – Fontanières	
<i>DETR (subvention)</i>	11 044 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	11 043 €
<i>Total : :</i>	22 087 €

4.6b - Partenaires financiers / plan de financement – La Mazière aux Bonshommes	
<i>DETR (subvention)</i>	60 000 €
<i>DSIL</i>	30 000 €
<i>ADEME</i>	6 000 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	24 000 €
<i>Total : :</i>	120 000 €

4.6c - Partenaires financiers / plan de financement – La Villeneuve	
<i>DETR (subvention)</i>	25 637 €
<i>Fonds Libres</i>	15 382 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	10 255 €
<i>Total : :</i>	51 275 €

4.6d - Partenaires financiers / plan de financement – Auzances	
<i>DETR (subvention)</i>	14 938 €
<i>SDEC</i>	8 963 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	5 975 €

Total : :	29 875 €
------------------	-----------------

4.6e - Partenaires financiers / plan de financement – St Pardoux d’Arnet	
<i>DETR (subvention)</i>	35 197 €
<i>SDEC</i>	21 735 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	13 461 €
Total : :	70 393 €

4.6f - Partenaires financiers / plan de financement – St Silvain Bellegarde	
<i>DETR (subvention)</i>	26 000 €
<i>Boost’Comm’Une</i>	7 235 €
<i>ADEME</i>	8 348 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	10 417 €
Total : :	52 000 €

5 - Autres partenaires :

Syndicat Est Creuse, accompagnement TEPOS

6 - Calendrier de réalisation et phasage de l’opération

Les opérations 2022 sont prévues dans l’année.

7 – Indicateurs :

kWh économisés / convertis en ENR, économies de fonctionnement générées

8 - Commentaires :

Fiche Projet n°4 :

Développement économique du territoire

1 - Maîtres d'ouvrages : *Communes, acteurs privés*

2.1 - Description de l'action (objectifs)

Résultats attendus

Le projet d'emploi est, avec le projet de vie, une des conditions de réussite de la politique d'accueil. C'est pourquoi le territoire de Marche et Combraille en Aquitaine met au centre de son attractivité la notion de développement économique.

En effet, le secteur économique est un levier non négligeable pour la mise en œuvre d'une boucle vertueuse d'attractivité : un secteur économique dynamique entraîne les services et de commerces, qui renforcent l'attractivité, celle-ci soutenant le tissu économique.

C'est pourquoi le territoire Marche et Combraille en Aquitaine, en tenant compte de la spécificité de son tissu local (TPE et artisans) de son tissu local veut accompagner les collectivités et entreprises dans les enjeux d'évolution et de création d'entreprise pour fournir les meilleures conditions de vie et de travail aux entrepreneurs et leur salariés.

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

L'action consiste en une série d'opérations, sur la durée du CTRRTE, relatives au confort, maintien, développement de l'artisanat et l'industrie sur le territoire intercommunal.

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 2 Soutenir l'économie territoriale accompagnant les transitions

3.2 - Impacts attendus

- *Création et maintien des emplois sur le territoire*
- *Installation et diversification des activités*
- *Transition énergétique des entreprises*

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Au-delà des indicateurs économiques, un point d'évaluation est à appliquer sur l'évolution des entreprises (réussite des transmissions, développements et diversifications, arrivée de nouveaux modes de travail...).

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Résilience, Utilisation raisonnable des ressources, attractivité

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par opération chiffrée pour 2022

Peyrat-la-Nonière	
Aménagement et rénovation du bar-restaurant	
Honoraires & Sécurité	17 500 €
Travaux	150 000 €
TOTAL 2022 HT	167 500 €
TOTAL 2022 – 2023 HT	443 000 €
Saint-Médard-la-Rochette	
Désamiantage d'un site à usage commercial	
Désamiantage	12 135 €
Total HT	12 135€
CC Marche et Combraille en Aquitaine	
Réhabilitation d'un atelier	
Travaux	24 099 €
Total HT	24 099 €

4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

4.4 – Dépenses induites

4.5 – Coût global de l'opération

Somme £ 4.1 à 4.4 = 203 734 €

4.6a - Partenaires financiers / plan de financement – Peyrat-la-Nonière

DETR (subvention)/ DSIL	310 100 €
Région(dernier commerce)/Dpt (Boost'Comm'Une)	44 300 €
AUTOFINANCEMENT	88 600 €
Total : :	443 000 €

4.6b - Partenaires financiers / plan de financement – St-Médard-la-Rochette

DETR (subvention)	6 068 €
AUTOFINANCEMENT	6 067 €
Total : :	12 135 €

4.6c - Partenaires financiers / plan de financement – EPCI	
DETR (subvention)	12 050 €
AUTOFINANCEMENT	12 049€
Total : :	24 099 €

5 - Autres partenaires :
Syndicat Est Creuse : Accompagnement à la politique économique et énergétique
Chambres consulaires

6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération
 Les opérations 2022 sont prévues dans l'année.

7 – Indicateurs :
 Emplois créés, nombre d'entreprises et leur évolution

8 - Commentaires :

Fiche projet n°5 : Rénovation du cabinet médical de Chénérailles

1 - Maître d'ouvrage : *EPCI*

2.1 - Description de l'action (objectifs)

Résultats attendus

L'accès à la santé est un élément central du maintien des populations et de l'offre de service. C'est pourquoi l'objectif de cette action est à la fois de recruter des professionnels et de créer des conditions optimales de travail sur le territoire.

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

L'action consiste en la rénovation du cabinet médical de Chénérailles, notamment sur des opérations d'amélioration énergétique.

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 3 Développer et maintenir un tissu de services compatibles avec l'ambition d'attractivité

3.2 - Impacts attendus

- *Accompagner la revalorisation des bâtis vacants et dégradés des centre-bourg*
- *Offrir des conditions de vies et des nouveaux bâtis adaptés aux usages des bourgs*

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Résilience, bien-être, attractivité

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par opération chiffrée pour 2022

Rénovation énergétique du cabinet médical de Chénérailles	
Assainissement	9 000 €
Reprise des enduits extérieurs	12 000 €
Menuiseries aluminium	42 000 €
VMC	4 000 €
Climatisation	14 000 €
Total HT	81 000 €

4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

4.4 – Dépenses induites

4.5 – Coût global de l'opération
Somme £ 4.1 à 4.4 = 81 000 €

4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

<i>DETR (subvention)</i>	40 500€
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	40 500€
<i>Total : :</i>	81 000 €

5 - Autres partenaires :

6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Travaux : année 2022

7 – Indicateurs :

Professionnels installés/maintenus

8 - Commentaires :

Fiche projet n°6

Mise en valeur des sites patrimoniaux et touristiques

1 - Maîtres d'ouvrages : *Communes, EPCI*

2.1 - Description de l'action (objectifs)

Résultats attendus

Le tourisme est un levier caractéristique de l'économie de Marche et Combraille en Aquitaine, c'est pourquoi il convient de structurer une offre touristique tant sur le plan des sites que des équipements. Les enjeux d'aménagements touristiques sont donc essentiels pour faire de Marche et Combraille une destination sport/nature. Les sites patrimoniaux et naturels sont les ressources principales de l'attractivité touristique du territoire, et la mise en tourisme à l'ensemble des échelles permet d'apporter une offre globale cohérente.

Ainsi, l'action consiste en la valorisation de points d'intérêts touristiques en cohérence avec les ambitions de mise en tourisme du territoire communautaires.

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

L'action consiste en une série d'opérations de rénovation et valorisation de sites d'intérêts touristiques (randonnées, points d'intérêts, aménagements d'équipements complémentaires) sur l'année 2022.

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 2 Soutenir l'économie territoriale en accompagnant les transitions

3.2 - Impacts attendus

- *Fréquentation touristique du territoire*
- *Amélioration de la pratique touristique*
- *Mise en valeur du cadre de vie en complément de la visée touristique*

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

L'évaluation, en complément des indicateurs touristiques prévus dans le CRRTE, pourra également porter sur des leviers qualitatifs de satisfaction des utilisateurs

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Bien-être, Attractivité, Résilience

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par opération chiffrée pour 2022

SIVU de l'Étang Neuf

Valorisation de l'Étang Neuf

<i>Travaux</i>	257 000 €
Total HT	257 000 €
Bellegarde-en-Marche	
Aménagement du site de la Chapelle	
<i>Travaux</i>	34 913 €
<i>Étude</i>	10 500 €
Total HT	45 413 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	
Valorisation de l'offre de randonnée	
Total HT	67 200 €
Sermur	
Aménagement du site de la Tour	
<i>Travaux</i>	166 245 €
Total HT	166 245 €
Sermur	
Site de la roche penchée	
<i>Travaux</i>	14 564 €
Total HT	14 564 €
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels	
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels	
4.4 – Dépenses induites	
4.5 – Coût global de l'opération Somme £ 4.1 à 4.4 = 550 422	

4.6a - Partenaires financiers / plan de financement – Étang Neuf	
<i>DETR (subvention)</i>	77 100 €
<i>LEADER</i>	25 700 €

Conseil Départemental 63	25 700 €
PAM	77 100 €
AUTOFINANCEMENT	51 400 €
Total : :	257 000 €

4.6b - Partenaires financiers / plan de financement – Bellegarde-en-Marche	
DETR (subvention)	17 457 €
DSIL	10 474 €
AUTOFINANCEMENT	17 472 €
Total : :	45 413 €

4.6c - Partenaires financiers / plan de financement – EPCI	
Région	20 832 €
Boost'Terr	17 472 €
Europe	14 112 €
AUTOFINANCEMENT	17 784 €
Total : :	67 200 €

4.6d - Partenaires financiers / plan de financement – Sermur	
DETR (subvention)	83 123 €
AUTOFINANCEMENT	83 122 €
Total : :	166 245 €

4.6e - Partenaires financiers / plan de financement – Sermur	
DETR (subvention)	7 282 €
AUTOFINANCEMENT	7 282 €
Total : :	14 564 €

5 - Autres partenaires :
 Acteurs du tourisme

6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération
 Les opérations 2022 sont prévues dans l'année.

7 – Indicateurs :
 Fréquentation des sites
 Nombre de nuitées touristiques

8 - Commentaires :

Fiche Projet n°7

Création d'un ALSH

1 - Maître d'ouvrage : *Communauté de communes*

2.1 - Description de l'action (objectifs)

Résultats attendus

En cohérence avec ses ambitions d'attractivité, le territoire Marche et Combraille en Aquitaine porte une attention particulière au bien-être de ses enfants & jeunes. Ils sont les forces vives et les promoteurs territoriaux de demain.

C'est pourquoi la multiplication des solutions de gardes et d'opérations améliorant le bien-être des enfants est un atout précieux. Il s'agit de créer des espaces favorisant les liens (enfants, parents, futurs parents...).

Dans le cadre du travail territorial sur l'état des lieux et l'identifications des besoins, une première étape, en cohérence avec la mise en place de services itinérants, est la création d'un point fixe d'accueil de type ALSH à Chénérailles.

Ce projet fait l'objet d'une démarche de concertation et de coopération européenne intitulée COLEOPTER, afin de concilier définition d'usage et performance énergétique. A cet effet, un ancien bâtiment artisanal/industriel, situé dans Chénérailles, a fait l'objet d'une pré-étude thermique et est à l'origine de la concertation au titre du projet COLEOPTER.

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

L'action consiste en la rénovation d'une partie du bâtiment et ses extérieurs avec une vigilance particulière apportée au confort d'usage et à la performance thermique. Il s'agit de mettre en place un lieu adapté pour accueillir des services itinérants et pour l'activité de garde sur la tranche d'âge ALSH.

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 3 Développer et maintenir un tissu de services compatibles avec l'ambition d'attractivité

3.2 - Impacts attendus

- *Démographie : Attractivité auprès des familles*
- *Bien-être des enfants sur leur territoire*
- *Lien social*
- *Performance thermique*
- *Innovation organisationnelle (concertation) démonstratrice pour le territoire*

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :
Bien-être, Cohésion sociale, attractivité

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par opération chiffrée pour 2022

Travaux de rénovation énergétique	87 285 €
Travaux d'aménagement	110 000 €
Equipement mobilier et pédagogique	8 656 €
Investissements prévisionnels 2022 HT	206 000 €

4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels

4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels

4.4 – Dépenses induites

4.5 – Coût global de l'opération
Somme £ 4.1 à 4.4 : 206 000 €

4.6 - Partenaires financiers / plan de financement

<i>DETR (subvention)</i>	<i>82 400 €</i>
<i>REGION</i>	<i>41 200 €</i>
<i>FONDS LIBRES</i>	<i>41 200 €</i>
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	<i>41 200 €</i>
Total :	206 000 €

5 - Autres partenaires :

Partenaires du projet COLEOPTER : Est Creuse, Université de Catalogne, CETENMA & Municipalité de Cartagena (Espagne-Murcie), ADENE & Municipalité de Povia de Lanhoso (Portugal), Réseau européen RURENER...

6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Recrutement et travail de la maîtrise d'œuvre : 1^{er} semestre 2022

Travaux : 2^e semestre 2022

7 – Indicateurs :

Places de gardes ouvertes, maintenues. Equipements installés, satisfaction des usagers

8 - Commentaires :

Fiche Projet n°8

Développement des équipements sportifs

1 - Maîtres d'ouvrages : *Communes*

2.1 - Description de l'action (objectifs)

Résultats attendus

L'ambition d'attractivité du territoire passe également par la capacité de ce dernier à organiser une offre d'activités dynamisantes, en particulier sur le plan de la vie sportive.

C'est pourquoi le CRRTE de Marche et Combraille en Aquitaine souhaite mettre en avant les équipements sportifs, qui jouent un rôle déterminant dans la vie des communes et du territoire, en structurant un tissu associatif essentiel et en accompagnant le déploiement d'une offre d'activités pour l'ensemble des tranches d'âges.

En particulier, le tissu sportif nécessite, pour proposer une offre sur l'ensemble de l'année et structurer de véritables clubs, des équipements cohérents avec les attentes actuelles, notamment sur les plages d'activités et l'ouverture vers de nouvelles catégories de population (sport féminin, pratiques nouvelles...)

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

L'action consiste en une série d'opérations sur les équipements sportifs, permettant de faciliter/élargir l'offre d'activités proposée par les associations en présence.

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 3 Développer et maintenir un tissu de services compatibles avec l'ambition d'attractivité

3.2 - Impacts attendus

- *Maintien et accroissement des activités associatives communales*
- *Bien-être et bien grandir sur le territoire*
- *Offre de pratique sportive*

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Résilience, cohésion sociale, attractivité

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement <i>Coûts HT par opération chiffrée pour 2022</i>	
Bellegarde-en-Marche	
Aménagement et éclairage du stade	
<i>Travaux</i>	5 990 €
<i>Total HT</i>	5 990 €
Flayat	
Remplacement éclairages du terrain	
<i>Éclairage du terrain</i>	10 886 €
<i>Total HT</i>	10 886 €
Mainsat	
Aménagement complexe sportif et terrain de pétanque	
<i>Travaux espace sportif André Jary</i>	64 538 €
<i>Réaménagement du terrain de pétanque</i>	13 218 €
<i>Total HT</i>	77 756 €
Peyrat-la-Nonière	
Agrandissement et rénovation du stade	
<i>Agrandissement bâtiment</i>	61 755 €
<i>Total HT</i>	61 755 €
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels	
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels	
4.4 – Dépenses induites	
4.5 – Coût global de l'opération Somme £ 4.1 à 4.4 = 156 387 €	

4.6a - Partenaires financiers / plan de financement - Bellegarde-en-Marche	
<i>DETR (subvention)</i>	2 995 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	2 995 €
<i>Total : :</i>	5 990 €

4.6b - Partenaires financiers / plan de financement - Flayat	
DETR (subvention)	5 443 €
AUTOFINANCEMENT	5 443 €
Total : :	10 886 €

4.6c - Partenaires financiers / plan de financement - Mainsat	
DETR (subvention)	38 878 €
FAFA	13 996 €
Boost'Comm'Une	2 644 €
Conseil Départemental	4 676 €
AUTOFINANCEMENT	17 562 €
Total : :	77 756 €

4.6d - Partenaires financiers / plan de financement – Peyrat-la-Nonière	
DETR (subvention)	30 877 €
FAFA	12 351 €
AUTOFINANCEMENT	18 526 €
Total : :	61 755 €

5 - Autres partenaires :
[Fédérations sportives, Associations locales](#)

6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération
 Les opérations 2022 sont prévues dans l'année.

7 – Indicateurs :
[Evolution des activités sportives, nombre d'adhérents dans les associations communales dont enfants...](#)

8 - Commentaires :

Fiche Projet n°9

Transition numérique du territoire

1 - Maîtres d'ouvrages : *Communes, EPCI*

2.1 - Description de l'action (objectifs)

Résultats attendus

La réussite d'une transition numérique représente un tournant dans la vitalité des territoires ruraux. C'est pourquoi la présence et la multiplication des solutions (et sécurisations) numériques sont importantes dans la logique d'attractivité du territoire.

Cette action a pour but de mettre en œuvre concrètement la numérisation du territoire sur la base de projets d'équipements communaux et intercommunaux.

2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

L'opération 2022 comprend, la sécurisation et l'organisation du réseau informatique de la collectivité Marche et Combraille en Aquitaine, l'équipement d'une maison France Services à auzances et la numérisation de la commune de Lavaveix les Mines.

3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Axe 1 Créer des conditions favorables à l'installation et au maintien des populations sur le territoire

3.2 - Impacts attendus

Attractivité

Transition digitale et nouveaux modes de travail.

Inclusion numérique

3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

Dimension « relance » du projet (à mettre au point)

3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

Résilience, cohésion sociale, attractivité

3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :

4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement

Coûts HT par opération chiffrée pour 2022

Auzances	
Création d'une maison France Services	
<i>Fournitures</i>	6 420 €
Total HT	6 420 €

EPCI		
Structuration de l'installation informatique		
<i>Infrastructures informatiques</i>	105 571 €	
Total HT	105 571 €	
Lavaveix-les-Mines		
Transition numérique de la commune		
<i>Travaux</i>	15 530 €	
Total HT	15 530 €	
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels		
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels		
4.4 – Dépenses induites		
4.5 – Coût global de l'opération Somme £ 4.1 à 4.4 = 127 521 €		

4.6a - Partenaires financiers / plan de financement – Auzances	
<i>DETR (subvention)</i>	3 210 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	3 210 €
<i>Total : :</i>	6 420 €

4.6b - Partenaires financiers / plan de financement – EPCI	
<i>DETR (subvention)</i>	52 785 €
<i>DSIL</i>	31 671 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	21 114 €
<i>Total : :</i>	105 571 €

4.6c - Partenaires financiers / plan de financement – Lavaveix-les-Mines	
<i>Évolution Numérique des territoires</i>	9 706 €
<i>DETR (subvention)</i>	2 718 €
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	3 106 €
<i>Total : :</i>	15 530 €

5 - Autres partenaires :

6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Les opérations 2022 sont prévues dans l'année.

7 – Indicateurs :

Evolution démographique des bourgs, personnes ou activités installée des bâtiments rénovés

8 - Commentaires :

ANNEXE 4 : INDICATEURS PAR AXE ET OBJECTIF STRATEGIQUE

- **AXE 1 : Créer des conditions favorables à l'installation et au maintien des populations sur le territoire**
 - **Proposer des bourgs et villages attractifs à toutes les échelles :**
 - Evolution démographique et solde migratoire
 - (Objectif : > 0%) Evolution démographique
 - Nombre de bâtiments et logements rénovés
 - 5/an
 - **Créer les conditions du bien vivre sur le territoire :**
 - Nombre de projets associatifs, culturels et sportifs soutenus
 - 5/an
 - Taux d'emploi des jeunes sur le territoire
 - Objectif : Hausse du taux d'emploi
 - **Soutenir une offre d'emploi attractive sur le territoire**
 - Nombre d'offres d'emplois publiées et pourvues
 - Nombre de créations et reprise d'entreprises
 - **Relever le défi de la transition digitale**
 - Nombre de places de coworking/télétravail ouvertes et utilisées
 - Nombre de places disponibles et utilisées des tiers-lieux (Lavaveix-Auzances)
 - Nombre de raccordements à la fibre
 - 100% raccordés sur les zones éligibles d'ici la fin du Contrat CTRTE
- **AXE 2 : Soutenir l'économie territoriale en accompagnant les transitions**
 - **Accompagner l'agriculture et ses transitions**
 - Solde des créations/arrêts des exploitations agricoles
 - Maintien du nombre d'exploitants
 - Filières de commercialisation créées (qualitatif)
 - **Transmettre, reprendre et adapter les activités industrielles et artisanales**
 - Nombre, typologie des entreprises présentes sur le territoire
 - Objectif : Maintien et croissance
 - Nombre de transmissions/reprises réalisées sur les artisans du territoire
 - 5/an
 - Investissements réalisés dans le développement des entreprises (constat)
 - Economies d'énergies / Productions d'énergies renouvelables réalisées par les entreprises
 - Nombre de manifestations organisées à destination des entrepreneurs et porteurs de projets : 1/an
 - **Faire du tourisme vert un levier de développement économique et de notoriété**
 - Nombre de projets réalisés, en particulier :
 - Hébergements
 - Points de baignade
 - Nombre de labellisations nationales & locales
 - Maintien de la fréquentation des points d'accueils touristiques (fixe et/ou mobile)

- **AXE 3 : Développer et maintenir un tissu de services compatibles avec l'ambition d'attractivité**
 - **Répondre à la problématique de la santé sur le territoire**
 - Evolution du nombre, typologie et territorialisation des professionnels en exercice sur le territoire
 - + 100%
 - Nombre et investissements dans les structures ouvertes ou rénovées (constat)
 - **Structurer et développer des services à l'enfance**
 - Nombre de places d'accueil disponibles
 - Taux de remplissage des structures d'accueil
 - Nombre d'enfants accueillis
 - Nombre de familles concernées par le service
 - Nombre d'actions accompagnées (parentalité, RAM, animations...)
 - **Apporter des solutions de déplacement et d'accès aux services**
 - Nombre d'opérations réalisées en faveur de l'accès aux services (mobilité, accessibilité)
 - Liste tableur
 - Aires de covoiturages, véhicules propres et bornes de recharges en fonctionnement sur le territoire
 - Liste tableur
 - **Maintenir un tissu commercial adéquat avec l'ambition d'attractivité**
 - Evolution du nombre de commerces
 - > 0%
 - Nombre, territorialisation et typologie des créations de commerces
 - Nombre de transmissions/reprises réalisées sur les commerces du territoire
 - 7/an
- **AXE 4 : Préserver l'environnement pour offrir un cadre de vie attractif**
 - **Assurer une gestion des déchets équitable et adaptée**
 - Evolution des tonnages de déchets non recyclés : < 0%
 - Nombre d'activités créées en lien avec le réemploi des déchets
 - Tableur projet
 - **Sécuriser et améliorer la ressource en eau et les milieux aquatiques**
 - Nombre d'Ha de zones humides acquises/restaurées/gérées
 - Nombre de kms de cours d'eau restaurés
 - Evolution des pratiques quant à l'utilisation des eaux de pluie et/ou d'étangs
 - Quantité d'eau économisée
 - **Soutenir la transition énergétique du territoire**
 - Nombre d'opérations de rénovation énergétique (collectivités/entreprises) accompagnées
 - Baisse de la consommation énergétique
 - - 15%
 - % de la consommation énergétique produite en énergie renouvelable
 - 30 %
 - **Préserver la biodiversité et faire du cadre environnemental un levier touristique**

- Nombre d'actions accompagnées dans le cadre de la préservation de la biodiversité
- Nombre d'actions réalisées pour mettre en valeur le cadre environnemental dans une visée loisir/tourisme